

Quatrième séance, vendredi 25 mars 2022

Présidence de Jean-Pierre Doutaz (Le Centre/Die Mitte, GR)

Sommaire

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
2013-GC-4	Divers	Communications		
2021-DICS-21	Loi	Accord intercantonal sur les contributions aux coûts de formation des hautes écoles universitaires (accord intercantonal universitaire, AIU)	Entrée en matière Première lecture Deuxième lecture Vote final	<i>Rapporteur-e</i> Nicolas Pasquier <i>Représentant-e du gouvernement</i> Sylvie Bonvin-Sansonnens
2022-GC-14	Pétition	"Ensemble, protégeons les villages et les paysages du lac de la Gruyère"	Prise en considération	<i>Rapporteur-e</i> Chantal Müller
2021-GC-127	Motion	Décret portant sur un crédit d'étude préalable à un crédit d'engagement devant aboutir à la réfection complète de la route Payerne – Prez-vers-Noréaz - Matran (tronçons fribourgeois)	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Jean-Daniel Chardonnens Cédric Péclard <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-François Steiert
2021-GC-102	Postulat	Recensement du patrimoine alpestre en mains de l'Etat, stratégie de sauvegarde et de valorisation du patrimoine alpestre en mains de l'Etat ainsi que celui en mains de privés	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Jean-Pierre Doutaz Grégoire Kubski <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-François Steiert
2021-DAEC-225	Rapport	Mesures de protection du climat dans le domaine de la mobilité (Rapport sur postulat 2019-GC-75)	Discussion	<i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-François Steiert
2013-GC-41	Divers	Clôture de la session		

La séance est ouverte à 08 h 30.

Présence de 102 députés; absents: 8.

Sont absents avec justifications: M^{mes} et MM. Eric Collomb, Pauline Robotel, Tina Raetzo, Sébastien Dorthé, Katharina Thalman-Bolz, Erika Schnyder, Jean-Daniel Wicht et Claude Brodard.

MM. Didier Castella, Romain Collaud, Olivier Curty, Philippe Demierre et Jean-Pierre Siggen, conseillers d'Etat, sont excusés.

Divers 2013-GC-4 Communications

Doutaz Jean-Pierre (*Le Centre/Die Mitte, GR*). Comme vous pouvez le voir sur chacun de vos pupitres, il y a un petit présent qui est offert par Forum Fribourg, un produit du terroir issu de la boulangerie Saudan, ici à Fribourg, pour nous remercier et aussi nous rappeler que nous sommes à la dernière journée de session ici, à Forum Fribourg, puisque la session de mai se tiendra à la Halle des fêtes de St-Léonard et la session de juin en principe dans notre nouvel Hôtel cantonal. J'en profite donc pour remercier Forum Fribourg pour l'accueil qu'il nous a fait et leur souhaiter également une belle reprise et de belles affaires à futur.

> Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

Loi 2021-DICS-21

Accord intercantonal sur les contributions aux coûts de formation des hautes écoles universitaires (accord intercantonal universitaire, AIU)

Rapporteur-e:	Pasquier Nicolas (<i>VEA/GB, GR</i>)
Représentant-e du gouvernement:	Bonvin-Sansonnens Sylvie , Directrice de la formation et des affaires culturelles
Rapport/message:	12.10.2021 (<i>BGC mars 2022, p. 940</i>)
Préavis de la commission:	25.02.2022 (<i>BGC mars 2022, p. 969</i>)

Entrée en matière

Pasquier Nicolas (*VEA/GB, GR*). L'accord intercantonal sur les contributions aux coûts de formation des hautes écoles universitaires, abrégé "accord intercantonal universitaire" ou AIU, a pour but de régler sur le plan intercantonal l'accès aux universités dans le respect du principe de l'égalité de traitement et de compensation des charges entre les cantons. Cet accord détermine les contributions que les cantons doivent verser pour leurs ressortissants et ressortissantes qui étudient dans une université portée par un autre canton. Pour les étudiants et étudiantes, cet accord garantit qu'ils et elles puissent s'inscrire dans l'université de leur choix. Il est désormais nécessaire d'adapter l'accord de 1997 aux modifications du paysage de la formation universitaire et à la nouvelle base légale fédérale sur la péréquation financière. Deux nouveautés majeures sont aussi introduites dans cet AIU 2019 :

1. la suppression du rabais pour pertes migratoires qui permettait de compenser financièrement la fuite des cerveaux de certains cantons non universitaires vers les cantons universitaires ;
2. le principe instituant que les tarifs ou contributions soient calculés sur les frais effectifs.

Le nouvel AIU, l'AIU 2019, est déjà entré en vigueur au 1^{er} janvier 2022. Son entrée était conditionnée par la ratification d'au moins 18 cantons et ce seuil est actuellement déjà atteint. L'AIU 2019 prévoit aussi une période transitoire de 2 ans à partir de son entrée en vigueur, et pendant laquelle les contributions sont encore versées selon les dispositions de l'ancien AIU de 1997. Au-delà de la période transitoire, les cantons n'ayant pas adhéré au nouvel AIU seront considérés comme non-membres du nouvel accord. Leurs étudiantes et étudiants n'auront plus les mêmes droits que ceux issus des cantons-membres et ils et elles devront verser eux-mêmes des contributions. Une non-adhésion à l'accord entraînerait également une perte d'attractivité de notre université accompagnée d'une perte de revenu, puisqu'elle ne pourrait plus facturer les contributions aux cantons d'origine des étudiants hors du canton de Fribourg, mais directement aux étudiants eux-mêmes.

Vous comprendrez ainsi que l'adhésion à cet accord est d'une importance capitale pour continuer à offrir à nos étudiants la possibilité d'étudier dans d'autres cantons. Cette adhésion est également capitale pour préserver l'attractivité de notre université auprès des étudiants des autres cantons.

Ainsi, Mesdames et Messieurs les Député-e-s, vous l'aurez compris : les enjeux de l'adhésion à cet AIU sont importants. De plus, je vous rappelle que nous sommes maintenant dans le processus de ratification d'un accord intercantonal ; nous ne pouvons donc plus amender cet accord de portée nationale. Soit nous l'acceptons, soit nous le refusons.

La loi d'adhésion à cet accord a été traitée par la Commission des affaires extérieures le 25 février dernier, en présence de Madame la Commissaire qui était accompagnée pour l'occasion de M. Michel Perriard, Secrétaire général de la Direction de la formation et des affaires culturelles, et de M^{me} Floriane Gasser, Cheffe du Service des affaires universitaires.

Mais ce n'était pas la première fois que la Commission traitait de la révision de l'AIU. La Commission des affaires extérieures a abordé une première fois le projet de révision le 14 septembre 2017, en présence de M. le Conseiller d'Etat Jean-Pierre Siggen et de la Cheffe du Service des affaires universitaires d'alors, Madame Barbara Vauthey. La Commission avait jugé le projet de l'époque "bien travaillé et réfléchi" et décidé de proposer que le canton de Fribourg renonce à convoquer une commission intercantonale d'examen (une CIP).

D'autres cantons en ont décidé autrement et la Commission des affaires extérieures a à nouveau siégé le 13 octobre 2017 en présence de M. Siggen et de M^{me} Vauthey. Lors de cette séance, elle a examiné dans le détail le projet d'AIU révisé. Au vote final, elle n'a proposé aucune modification et a invité la CIP à accepter l'accord tel qu'il a été transmis. La Commission des affaires extérieures a confirmé cette décision le 24 novembre 2017 lors de l'examen des propositions des délégations des autres cantons concernés.

La CIP d'examen a siégé le 27 novembre 2017 et la délégation fribourgeoise y a défendu la justesse et le bon équilibre du projet AIU d'alors. À relever que selon les calculs de l'époque, le projet était pratiquement neutre financièrement pour le canton de Fribourg, voire même peut-être légèrement positif. Plusieurs cantons ont proposé des amendements qui ont tous été discutés et votés. Un seul a été accepté par la CIP d'examen et concerne l'art. 11 sur la longueur des études et l'obligation de payer des contributions. Dans la version 2019 de l'accord qui nous est soumis aujourd'hui, il a été tenu compte de cet amendement, même si la formulation est quelque peu différente. Ensuite, au gré des consultations auprès des cantons entre 2017 et 2019, le projet évolua notamment sous la pression des cantons alémaniques qui trouvaient les montants des contributions trop élevés. Notre canton, accompagné par les autres cantons romands, s'est défendu contre la baisse des montants des contributions, en vain.

Ainsi, avec le nouvel AIU, le canton paiera des contributions moins élevées aux universités des autres cantons, mais l'Université de Fribourg recevra aussi des contributions plus faibles. Au final, l'adhésion à cet accord engendrera à terme une perte annuelle de 1,33 million de francs pour le canton de Fribourg. Malgré cette prévision de perte, la Commission des affaires extérieures est bien consciente des conséquences pour nos étudiantes, pour nos étudiants et pour notre Université, qu'engendrerait un refus de l'adhésion.

C'est ainsi à l'unanimité des 12 membres présents que la Commission des affaires extérieures vous invite à adopter ce projet de loi d'adhésion selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Bonvin-Sansonnens Sylvie, Directrice de la formation et des affaires culturelles. M. le Président de la Commission des affaires extérieures a résumé de manière très explicite les points importants concernant l'adhésion de notre canton au nouvel accord intercantonal universitaire, appelé AIU 2019. Cette nouvelle version de l'AIU est déjà entrée en vigueur le 1^{er} janvier de cette année, l'ancien accord datant de 1997. Comme 18 cantons ont accepté et adhéré au nouvel AIU, celui-ci est entré en vigueur et il déploie déjà ses effets. L'ancien accord est encore applicable pendant 2 ans pour les cantons qui n'auront pas adhéré à la nouvelle version, puis il sera définitivement abrogé.

Pour rappel, l'accord intercantonal universitaire règle le financement de la mobilité des étudiantes et des étudiants entre les cantons. Le principe étant que le canton d'origine de l'étudiante ou de l'étudiant paie au canton universitaire hôte les coûts de formation pour ses ressortissants. Ainsi, par exemple, le canton du Valais doit payer à notre canton les frais de formation pour leurs étudiants inscrits à l'Université de Fribourg et parallèlement, le canton de Fribourg finance les frais, par exemple au canton de Zurich pour les étudiants fribourgeois inscrits à l'Université de Zurich. Ce principe est ancré dans l'AIU et il constitue le cœur de la mobilité des étudiantes et des étudiants de Suisse dans notre propre pays et permet le libre choix des études universitaires. De plus, il est un élément de financement essentiel pour le budget de notre Université qui touche, bon an mal an, environ 60 millions de francs par ce biais, soit un peu plus d'un quart de son budget annuel.

Auch wenn die neue IUUV 2019 für die Universität Freiburg tatsächlich weniger günstig ist, da die neuen, anwendbaren Tarife pro Studierenden deutlich niedriger sind, ist der Beitritt zu diesem Abkommen für unseren Kanton unerlässlich. Wir können weder auf ausserkantonale Studierende verzichten, noch unserer Jugend die Möglichkeit nehmen, sich an anderen Universitäten auszubilden. Freiburger Studierende müssen weiterhin ein Studium wählen können, das hier nicht angeboten wird wie zum Beispiel Veterinärmedizin oder Pharmazie.

En ce qui concerne la mise en œuvre du présent accord, il interviendra après les étapes habituelles que sont la publication officielle de la loi de promulgation ainsi que le délai pour les annonces de référendum. Nous tablons sur une date d'entrée en vigueur au 1^{er} juillet de cette année : il nous sera ainsi possible de démarrer la prochaine année académique en mettant

en route ce nouvel accord. C'est pourquoi le Conseil d'Etat vous a soumis le présent message et la loi cantonale d'adhésion à l'AIU que je vous remercie, au nom du Conseil d'Etat, d'adopter aujourd'hui.

Chardonnens Jean-Daniel (*UDC/SVP, BR*). Je suis membre de la Commission des affaires extérieures qui a étudié cette loi, mais je n'ai pas d'autre lien d'intérêt avec cet objet. Je m'exprime au nom du groupe de l'Union démocratique du centre.

Le but de cet accord est de régler sur le plan intercantonal l'accès aux universités dans le respect du principe de l'égalité de traitement et de compensation des charges entre les cantons. À juste titre, Fribourg s'est montré plutôt critique face à cette révision car le changement de méthode de calcul du financement lui était défavorable, le projet d'accord tel que mis en consultation en 2017 et les modifications qui ont été apportées ayant passablement changé. Au vu du message et des informations qui nous ont été transmises en commission, force est de constater qu'il est temps pour notre canton de ratifier cet accord qui va vers l'intérêt de nos étudiants puisqu'il leur garantit le libre choix de l'université. Le groupe de l'Union démocratique du centre acceptera cette nouvelle loi à l'unanimité.

Lauber Pascal (*PLR/PVL/FDP/GLP, GR*). Je n'ai pas d'intérêt particulier dans le cadre de cet objet, hormis que je suis membre de la Commission des affaires extérieures.

Il est important pour les étudiants qu'ils puissent s'inscrire dans l'université suisse de leur choix. Cet accord intercantonal sur les contributions aux coûts de formation des hautes écoles universitaires permet de garantir l'accès aux universités dans le respect du principe de l'égalité de traitement et de compensation des charges entre les cantons. Le nouvel accord contient plusieurs adaptations mineures de contenu ou de formulation ainsi que deux changements majeurs dans le calcul des modalités de financement. Dorénavant, il n'existera plus de rabais migratoire et les tarifs seront calculés sur la base des coûts effectifs. Ce nouveau système est dans l'ensemble plus équitable mais pour notre canton, cette nouvelle manière de faire aura une répercussion financière négative évaluée actuellement à 1,33 million de francs par an. Cela s'explique principalement par la méthodologie du calcul des contributions à l'évolution des coûts par étudiant, qui sont de nature à diminuer les tarifs, avec une conséquence négative sur les recettes des universités en général et de l'Université de Fribourg en particulier. Pour ne pas augmenter la participation financière de notre canton, il faudra mettre tout en œuvre pour conserver les étudiants et en attirer de nouveaux. Ainsi, il sera important de soutenir les investissements prévus en faveur de notre Université.

Le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux ne souhaite pas pénaliser les jeunes du canton qui souhaitent étudier dans d'autres universités et ne veut surtout pas empêcher les étudiants des autres cantons de rejoindre la nôtre. Il soutiendra par conséquent l'adhésion à cet accord à l'unanimité.

Kubski Grégoire (*PS/SP, GR*). Mes liens d'intérêts : je suis membre de la Commission des affaires extérieures ainsi que du Sénat de l'Université.

Cette nouvelle mouture de l'accord intercantonal me donne un vrai goût de frustration, un goût de gâchis. Avant la révision, on nous disait que cette nouvelle mouture de l'accord intercantonal serait légèrement positive, que Fribourg allait pouvoir gagner un petit peu mais que ça restait stable. Or, nos délégations de la Direction de la formation et des affaires culturelles et de la Direction des finances, qui étaient censées négocier cet accord avec les autres cantons, se sont manifestement fait avoir, dans la mesure où nous allons perdre 1,33 million par année, à compenser par rapport au précédent accord. Nous sommes en droit de nous demander quelle implication a réellement eue la délégation fribourgeoise dans cet accord, puisqu'on voit qu'il y a une minorité romande qui a réellement perdu pied face à une majorité suisse-alémanique, y compris des cantons universitaires alémaniques. Donc, il y a lieu de se demander, et je pose la question au Conseil d'Etat : est-ce que des contacts bilatéraux ont été pris avec les cantons universitaires alémaniques durant et avant la négociation ? Est-ce que, réellement, cela a été anticipé ? Parce qu'il y a un véritable goût de gâchis en voyant le résultat final ! En gros, Fribourg s'est fait enfumer, Fribourg va perdre des milliers, voire des centaines de milliers de francs sur cet accord-là et à mon sens, c'est soit de la négligence, soit de la passivité, soit de la non-anticipation de la part de nos services durant les négociations. Il y a Bâle-Ville et Bâle-Campagne qui se sont abstenus au vote final alors qu'il y avait réellement un intérêt à ce que Fribourg les convainque de voter contre les amendements proposés par les cantons suisses-alémaniques non-universitaires.

Maintenant, par rapport au retard qu'a pris ce projet et à la date à laquelle nous le ratifions, j'ai été plus que surpris d'entendre que la précédente Direction de la formation et des affaires culturelles avait préféré prioriser le dossier du SICHH plutôt que la ratification de ce dossier, ce qui bien entendu contribue à une certaine fâcherie. Enfin, le résultat, c'est que nous allons perdre 1,33 million par année par rapport aux précédentes. L'Université, automatiquement, va en pâtir, on va continuer à asphyxier notre université qui manque déjà de moyens et ça, c'est dramatique.

Donc oui, au nom du groupe socialiste, nous allons soutenir cet accord, puisque nous avons pieds et poings liés, mais honnêtement, il y a véritablement des problèmes au niveau de la négociation et là j'estime qu'on ne peut pas être contents de l'administration qui a négocié, à savoir les délégations de la Direction des finances et de la Direction de la formation et des affaires culturelles. Voilà, c'est une débâcle, mais nous allons soutenir ce projet.

Galley Liliane (*VEA/GB, FV*). Je déclare n'avoir aucun lien d'intérêt avec le présent objet, mis à part que je suis membre de la Commission des affaires extérieures. Le groupe VERT·E·S et allié·e·s a pris connaissance avec un brin de dépit et un certain sentiment d'impuissance de la modification de l'accord intercantonal AIU 2019 dont les répercussions seront notables pour le canton de Fribourg.

Comme vous l'avez entendu dans l'explication qui vous a été donnée précédemment par le rapporteur et la commissaire, deux nouveautés sont venues se glisser dans la nouvelle version de l'accord qui nous est soumis aujourd'hui. Si la suppression des rabais migratoires accordés auparavant à 6 cantons afin de compenser la fuite des cerveaux - c'est-à-dire le non-retour des diplômés universitaires dans leur canton d'origine - n'impacte que peu notre canton, il n'en est pas de même pour la révision du système de calcul. Celui-ci, basé auparavant sur un accord politique en l'absence de données statistiques précises, sera très certainement plus transparent et plus objectif car il se basera sur les coûts réels, mais cette disposition aura un impact majeur pour le canton de Fribourg. Le canton de Fribourg devra certes payer 1,44 million en moins, mais il perdra en même temps 2,77 millions de contributions au profit de son université pour un solde négatif total de 1,33 million de francs par rapport à la situation actuelle. Force est de constater que le projet mis en consultation et discuté ensuite à la suite d'examens a passablement évolué entre 2017 et 2019, et que l'avis défavorable, notamment exprimé par les cantons de Fribourg, Genève, Neuchâtel et Vaud, n'a pas fait le poids face aux cantons non-universitaires, principalement dans la région alémanique.

Face à cette situation, il s'agira d'analyser sérieusement la manière dont le canton s'impliquera pour soutenir son université dans les prochaines années. Au vu de l'augmentation des coûts qui a été discutée hier dans le cadre du décret sur les crédits supplémentaires, il s'agira d'investir des moyens suffisants afin de compenser maintenant la perte de recettes connue aujourd'hui.

Pour conclure, et malgré cette situation que nous ne pouvons que déplorer, le groupe VERT·E·S et allié·e·s suivra à l'unanimité la proposition de la Commission d'adopter cet accord afin de ne pas tomber dans une situation d'incertitude qui pénaliserait à la fois notre université et nos jeunes qui souhaiteraient étudier dans un autre canton. En effet, en cas de non-adhésion à l'accord, les jeunes Fribourgeoises et Fribourgeois souhaitant étudier à Genève ou à Berne ne seront pas prioritaires par rapport aux jeunes provenant de cantons ayant déjà adhéré à l'accord. Ils passeront ainsi au second plan et devront en outre assumer les coûts de leur formation eux-mêmes, ce qui n'est pas dans leur intérêt ni dans le nôtre.

Altermatt Bernhard (*Le Centre/Die Mitte, FV*). Ich spreche im Namen der Fraktion Die Mitte und war Mitglied der vorbereitenden Kommission. Ich habe lange Jahre für die Universität gearbeitet und pflege weiterhin enge Kontakte zu unserer Alma Mater.

Die Fraktion Die Mitte unterstützt die Ratifikation der Interkantonalen Universitätsvereinbarung von 2019, die bereits in Kraft gesetzt wurde. Sie tut dies im Wissen darum, dass eine Modifikation der Vereinbarung nicht möglich ist und eine Ablehnung für den Kanton Freiburg gravierende Nachteile hätte.

Le groupe Le Centre regrette bien entendu l'issue des négociations intercantionales qui voient les moyens alloués à Fribourg diminuer, mais nous sommes heureux que le Conseil d'Etat, d'entente avec le rectorat de l'Université, travaille à combler les lacunes financières créées en vertu de l'accord intercantonal universitaire. En revanche, nous sommes inquiets dans une perspective plus longue et nous appelons le Conseil d'Etat et le Grand Conseil à orienter leur action résolument vers le renforcement, la progression et l'augmentation des moyens et des investissements dans le domaine universitaire. Pour la petite histoire, M^me la Commissaire pourra le confirmer, je crois que ce fut le canton du Valais qui, pendant les négociations, a fait pencher la balance vers le modèle qui pénalise Fribourg, et pas essentiellement les cantons alémaniques qui, ensuite, l'ont soutenu.

Meine Damen und Herren, im Jahre 2005, das heisst vor 15 Jahren, bewegte sich die Universität Freiburg mit knapp 10 000 Studierenden in derselben Grössenordnung wie die Universität Bern mit etwa 200 Studenten mehr oder die Universität Basel, die sogar 300 Studenten weniger hatte. Diese Zahlen, ebenso wie andere Kennzahlen aus der Forschung und Entwicklung, sind ein Zeichen der Qualität und der Attraktivität im interkantonalen Vergleich. Freiburg spielte damals in derselben Liga wie viel gewichtigere Universitätsstandorte.

Heute hat die Universität Basel 30 Prozent mehr Studierende, nämlich 13 000, und Bern hat sich in der selben Zeit quasi verdoppelt und kommt heute auf 20 000 Studierende. Dies ist nicht zuletzt dem gezielten Ausbau des Angebots und der Investition in innovative und neue Fachgebiete geschuldet. Freiburg bewegt sich immer noch auf dem Niveau, wo es vor 15 Jahren stand, bei etwas unter 11 000 Studenten.

Nous observons depuis une quinzaine d'années une stagnation de l'attractivité de notre université alors que nos concurrents directs ont renforcé de manière significative la leur. Le manque d'étudiantes et d'étudiants inscrit·e·s n'est pas le seul indicateur qui pointe dans cette direction, mais le présent message sur l'accord intercantonal universitaire nous montre qu'il s'agit d'une dimension centrale que nous ne pouvons plus négliger. Cela nous concerne particulièrement, parce que les

revenus financiers de notre université dépendent beaucoup plus fortement de l'afflux d'étudiants extracantonaux que dans d'autres cas. Si nous voulons éviter de devenir un simple "moulin à bachelors", de régresser toujours davantage dans la comparaison intercantonale et internationale, nous devons allouer plus de moyens à notre université. Nous ne pouvons pas, nous ne pouvons plus, vraiment plus nous contenter de dire, je cite, "Comblent des lacunes, compensent des effets négatifs et maintiennent le nombre d'étudiants actuels", comme le Conseil d'Etat l'a fait entendre dans le cadre de discussions sur l'AIU et à d'autres occasions.

Die Uni Freiburg braucht dringend mehr Mittel in ihrem Finanzrahmen, massiv mehr Mittel, wenn sie konkurrenzfähig bleiben soll. Wir können uns nicht damit begnügen - ich zitiere den Staatsrat -, "die entstandenen Lücken zu füllen, negative Effekte zu kompensieren und die aktuellen Studierendenzahlen zu halten." Es braucht Ambition, viel mehr Ambition, wenn Freiburg in der nationalen und internationalen Universitätslandschaft prosperieren soll. Ich bitte Sie, diese Worte im Hinterkopf zu behalten, wenn in den kommenden Jahren wichtige Weichen für die Zukunft gestellt werden müssen.

Pasquier Nicolas (*VEA/GB, GR*). Je remarque que tous les groupes entrent en matière. Je remercie tous les intervenants pour leur prise de position. Il est clair que la Commission des affaires extérieures regrette, comme les intervenants le mentionnent, l'évolution de cet accord entre 2017 et 2019. Il faut rappeler que ces modifications importantes ont été effectuées après les travaux interparlementaires qui ont impliqué la Commission des affaires extérieures en 2017, donc je laisse M^{me} la Commissaire du Gouvernement répondre aux questions concernant ces évolutions.

Bonvin-Sansonens Sylvie, Directrice de la formation et des affaires culturelles. Je remercie tous les groupes qui se sont exprimés en faveur de l'accord AIU. Je pense que vous avez saisi toute l'importance de notre adhésion à cet accord pour nos étudiantes et étudiants, mais aussi pour l'Université. Le Conseil d'Etat partage le souci que vous avez exprimé à plusieurs reprises sur un soutien ferme et volontaire, non pas au maintien de l'Université telle qu'elle est, mais à son véritable rayonnement et développement. Je pense que cela nécessitera évidemment des moyens supplémentaires et surtout un soutien accru de tous les pouvoirs, aussi bien du Grand Conseil que du Conseil d'Etat, mais nous aurons certainement l'occasion d'en parler durant cette législature.

Pour répondre à M. le Député Kubski, évidemment que les négociations ont été très difficiles. Il faut dire aussi que l'accord préalable était très, très favorable à Fribourg. Ce qui a passablement pesé dans la balance est que les cantons qui payaient beaucoup ont voulu aussi donner leur avis.

Mais j'aimerais que vous puissiez relativiser les pertes pour Fribourg, puisqu'il ne s'agit que de 1% du budget de l'Université. De plus, plusieurs cantons universitaires importants, qui ont également adhéré à cette nouvelle version, sont également perdants, tout comme le canton de Fribourg. Fribourg est le canton qui bénéficie le plus du système AIU puisque beaucoup d'étudiants viennent ici et beaucoup d'étudiants vont dans d'autres cantons. L'accord AIU représente 28% du budget de l'Université, alors qu'à Zurich par exemple, ce n'est que 13% de son budget. Donc, vous voyez que finalement, même s'il est légèrement défavorable pour Fribourg, c'est un accord qu'il est important de suivre et à partir de là, nous pourrions construire notre soutien futur pour l'Université.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Première lecture

I. Acte principal : Loi portant adhésion à l'accord intercantonal sur les contributions aux coûts de formation des hautes écoles universitaires

Art. 1

Pasquier Nicolas (*VEA/GB, GR*). L'art. 1 règle l'adhésion du canton de Fribourg à l'AIU révisé de 2019.

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 2

Pasquier Nicolas (*VEA/GB, GR*). L'art. 2 mentionne que le canton dénonce l'AIU de 1997.

Bonvin-Sansonens Sylvie, Directrice de la formation et des affaires culturelles. Oui, effectivement, nous devons évidemment dénoncer dans cette loi de promulgation l'accord auquel nous renonçons.

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

II. Modifications accessoires

Pasquier Nicolas (*VEA/GB, GR*). Il n'y a aucun acte à modifier ou à abroger.

> Adoptées selon la version initiale du Conseil d'Etat.

III. Abrogations accessoires

- > Adoptées selon la version initiale du Conseil d'Etat.

IV. Clauses finales

Pasquier Nicolas (VEA/GB, GR). La présente loi est soumise au référendum législatif et ne l'est pas au référendum financier. Le Conseil d'Etat fixe la date d'entrée en vigueur de la loi d'adhésion. La Commission a été informée de nouveaux éléments après la séance, au début de cette semaine. Ces nouveaux éléments n'ont pas de conséquence sur le projet de loi. Je laisse M^{me} la Commissaire expliquer ces nouveaux éléments.

Bonvin-Sansonnens Sylvie, Directrice de la formation et des affaires culturelles. Effectivement, comme je l'ai dit dans mon introduction, l'entrée en vigueur de cet accord se fera en même temps que l'entrée en vigueur de la loi de promulgation, c'est-à-dire le 1^{er} juillet de cette année, si tout va bien. Nous devons évidemment passer par la procédure habituelle qui est l'attente des annonces de référendum durant 30 jours après la publication.

- > Adoptées selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Titre et préambule

- > Adoptés selon la version initiale du Conseil d'Etat.
- > La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

I. Acte principal : Loi portant adhésion à l'accord intercantonal sur les contributions aux coûts de formation des hautes écoles universitaires

- > Confirmation du résultat de la première lecture.

II. Modifications accessoires

- > Confirmation du résultat de la première lecture.

III. Abrogations accessoires

- > Confirmation du résultat de la première lecture.

IV. Clauses finales

- > Confirmation du résultat de la première lecture.

Titre et préambule

Pasquier Nicolas (VEA/GB, GR). Je tiens juste à remercier vivement pour leurs explications toutes les personnes qui ont accompagné les discussions de la Commission des affaires extérieures durant ce processus qui s'est étalé sur deux législatures, à savoir M^{me} la Commissaire, M. le Conseiller d'Etat Jean-Pierre Siggen, M^{me} Barbara Vauthey, M. Michel Perriard et M^{me} Floriane Gasser.

- > Confirmation du résultat de la première lecture.
- > La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

- > Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, sans modification, par 98 voix contre 0. Il n'y a aucune abstention.

Ont voté oui:

Stöckli Markus (SE,VEA / GB), Emonet Gaétan (VE,PS / SP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VEA / GB), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre / Die Mitte), Rey Benoît (FV,VEA / GB), Levrat Marie (GR,PS / SP), Kolly Gabriel (GR,UDC / SVP), Roulin Daphné (GL,VEA / GB), Müller Chantal (LA,PS / SP), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Vuilleumier Julien (FV,VEA / GB), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLB), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Berset Alexandre (SC,VEA / GB), Aebischer Eliane (SE,PS / SP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre / Die Mitte), Gobet Nadine (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre / Die Mitte), Senti Julia (LA,PS / SP), Raetzo Carole (BR,VEA /

GB), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre / Die Mitte), Moussa Elias (FV,PS / SP), Morel Bertrand (SC,Le Centre / Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Julmy Markus (SE,Le Centre / Die Mitte), Berset Solange (SC,PS / SP), Defferrard Francine (SC,Le Centre / Die Mitte), Clément Christian (SC,Le Centre / Die Mitte), Grossrieder Simone Laura (SE,), Dafflon Hubert (SC,Le Centre / Die Mitte), Chardonens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Pasquier Nicolas (GR,VEA / GB), Galley Liliane (FV,VEA / GB), Thévoz Ivan (BR,UDC / SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre / Die Mitte), Barras Eric (GR,UDC / SVP), Riedo Bruno (SE,UDC / SVP), Pauchard Marc (VE,Le Centre / Die Mitte), Aebischer Susanne (LA,Le Centre / Die Mitte), Hauswirth Urs (SE,PS / SP), Dumas Jacques (GL,UDC / SVP), Berset Christel (FV,PS / SP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre / Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre / Die Mitte), Jaquier Armand (GL,PS / SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS / SP), Kolly Nicolas (SC,UDC / SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre / Die Mitte), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC / SVP), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre / Die Mitte), Dupré Lucas (GL,UDC / SVP), Brügger Adrian (SE,UDC / SVP), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Clément Bruno (GR,VEA / GB), Ingold François (FV,VEA / GB), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre / Die Mitte), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Marmier Bruno (SC,VEA / GB), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Kubski Grégoire (GR,PS / SP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre / Die Mitte), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre / Die Mitte), Galley Nicolas (SC,UDC / SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre / Die Mitte), Fattebert David (GL,Le Centre / Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA / GB), Fahrmi Marc (VE,UDC / SVP), Rey Alizée (SC,PS / SP), Chardonens Jean-Daniel (BR,UDC / SVP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Savoy Françoise (SC,PS / SP), Bonny David (SC,PS / SP), Vial Pierre (VE,PS / SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA / GB), Papaux David (FV,UDC / SVP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre / Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre / Die Mitte), Tritten Sophie (SC,VEA / GB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS / SP), Bapst Bernard (GR,UDC / SVP), Mesot Roland (VE,UDC / SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA / GB), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC / SVP), Dietrich Laurent (FV,Le Centre / Die Mitte), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Peiry Stéphane (FV,UDC / SVP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre / Die Mitte), Schneuwly Achim (SE,UDC / SVP). *Total: 98.*

Pétition 2022-GC-14

"Ensemble, protégeons les villages et les paysages du lac de la Gruyère"

Rapporteur-e:	Müller Chantal (PS/SP, LA)
Rapport/message:	04.02.2022 (BGC mars 2022, p. 1026)

Prise en considération

Doutaz Jean-Pierre (*Le Centre/Die Mitte, GR*). Je vous rappelle la teneur de l'article 6 de la loi sur le droit de pétition. Après examen de la pétition, l'autorité doit soit y donner suite dans les limites de sa compétence, soit refuser d'y donner suite, soit la renvoyer à l'autorité compétente. Cet objet a été transmis pour préavis à la Commission des pétitions. La pétition en question, adressée au Grand Conseil, ne relève effectivement pas de sa compétence, comme expliqué dans le rapport. Je vous rappelle que la Commission vous propose de renvoyer la pétition à l'autorités compétente. Cette affaire est débattue selon la catégorie 1, débat libre. Je rappelle que les discussions ne doivent se tenir que sur la forme : nous sommes appelés à prendre une décision sur la validité de la pétition et son renvoi à l'autorité compétente et non à discuter sur le fond. Il appartiendra à l'autorité compétente l'analyse du fond, qui sera ensuite transmise aux pétitionnaires. En ma qualité de gardien du droit de cette institution, je me permettrai d'intervenir si vos interventions insistent sur le fond.

Müller Chantal (PS/SP, LA). La Commission des pétitions a traité la pétition "Ensemble, protégeons les villages et les paysages du lac de la Gruyère" le 4 février de cette année. Elle l'a jugée recevable, mais a constaté qu'elle a été envoyée à la mauvaise autorité. C'est pour cette raison que la majorité de la Commission des pétitions vous propose de l'envoyer à l'Association régionale de la Gruyère et au Conseil d'Etat.

Kaltenrieder André (PLR/PVL/FDP/GLP, LA). Je m'exprime au nom du groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux. Je déclare mes liens d'intérêts : je suis membre de la Commission des pétitions.

Ich äussere mich hier nicht über den Inhalt und Sachverhalt der eingereichten Petition, da ich im Seebezirk in einer wunderschönen touristischen Gegend, dem Vully, wohne. Die Petitionskommission hat die Petition "Ensemble, protégeons les villages et les paysages du lac de la Gruyère" an ihrer Sitzung vom 4. Februar 2022 geprüft. Die Petitionskommission stellt fest, dass die Petition die Zulässigkeitskriterien des Gesetzes über das Petitionsrecht erfüllt.

Die Petitionäre sind besorgt über verschiedene, im Richtplan des Greyerzbezirks enthaltene Projekte zur Gestaltung und Entwicklung von touristischen Infrastrukturen rund um den Greyerzensee.

La Commission des pétitions constate que la pétition n'a pas été adressée à la bonne autorité. Le Grand Conseil ne dispose en effet d'aucune compétence en matière de plan directeur régional.

Gemäss dem Art. 31 des Raumplanungs- und Baugesetzes sind die zuständigen Behörden die Regionsgemeinschaft, die den regionalen Richtplan verabschiedet, und der Staatsrat, der ihn genehmigt. Gemäss Art. 6 des Gesetzes über das Petitionsrecht muss die Petition daher an die zuständige Behörde weitergeleitet werden

Pour cette raison, le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux soutient la proposition de la Commission des pétitions de transmettre la pétition à l'autorité compétente.

Tritten Sophie (*VEA/GB, SC*). Mes liens d'intérêts : je suis membre de la Commission des pétitions et je profite aussi occasionnellement des rives du lac de la Gruyère.

Le projet Goya Onda, qui est à l'origine de cette pétition, suscite beaucoup de controverses, controverses qui pourraient faire l'objet de discussions dans ce Grand Conseil, puisque nous représentons le peuple. Ceci étant, le Grand Conseil n'est effectivement pas compétent, d'après la loi sur les pétitions, pour traiter de cet objet, raison pour laquelle le groupe VERT·E·S et allié·e·s, dans son intégralité, propose de lui donner la suite adéquate, soit de la transmettre au Conseil d'Etat pour traitement.

Barras Eric (*UDC/SVP, GR*). Mes liens d'intérêts : je suis membre de la Commission des pétitions, syndic de la plus petite commune - mais bien évidemment de la plus belle aussi - de la Gruyère, Châtel-sur-Montsalvens, et pêcheur occasionnel sur le lac de la Gruyère.

Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance de la pétition concernant les rives du lac de la Gruyère. Notre groupe va bien sûr suivre l'avis de la Commission quant au traitement de cette pétition.

Par contre, au sein de notre groupe, certains députés non gruériens ont regretté qu'un problème régional soit traité au Grand Conseil. Mais, à titre personnel, j'estime que les projets régionaux ayant un impact important doivent être discutés dans notre Parlement. Si ce type de pétition est déposée et signée par autant de citoyens, c'est que les citoyens ne se sentent pas assez écoutés par les autorités, qu'elles soient communales ou régionales. En tant qu'élus, nous devons aussi modifier notre façon de prendre en compte les avis des habitants de notre région. Une certaine opacité dans les choix de certaines fiches de projets du Plan directeur régional est également une des raisons qui ont poussé des citoyens à apporter leur paraphe à cette pétition. L'ARG et la Préfecture de la Gruyère doivent maintenant écouter les citoyens et leurs revendications. Il faut réunir tous les acteurs qui représentent le développement économique, la protection de l'environnement, mais aussi et bien sûr les riverains, pour trouver des solutions constructives. Si certaines autorités se murent dans le silence en se cachant derrière les procédures, les situations deviennent intenable pour tout le monde.

Remy-Ruffieux Annick (*Le Centre/Die Mitte, GR*). Je déclare mes liens d'intérêts : je suis gruérienne, utilisatrice occasionnelle du lac de la Gruyère et membre de la Commission des pétitions.

On l'a dit, il ne s'agit pas aujourd'hui de faire le débat du pour ou contre la pétition ou du pour ou contre les projets visés par la pétition. Le groupe Le Centre valide bien entendu le transfert de cette pétition aux instances concernés, soit le Conseil d'Etat et l'ARG. A titre personnel, j'invite d'une part ces instances à tenir compte de l'aspect émotionnel lié au projet visé et à répondre au besoin d'informations et de transparence des citoyens. D'autre part, et en constatant certains propos trouvés sur les réseaux sociaux, j'espère que les débats sauront rester respectueux, avec des arguments fondés, ceci pour le bien de la collectivité.

Marmier Bruno (*VEA/GB, SC*). J'interviens ici à titre personnel. Mes liens d'intérêts : je suis syndic de la commune de Villars-sur-Glâne.

J'ai juste une réflexion d'ordre institutionnel. Evidemment, la pétition concerne d'autres instances, puisque dans la loi, nous avons confié à ces instances-là la responsabilité de l'aménagement du territoire. Je m'inquiète et je pense quand même qu'un jour, notre Grand Conseil devra préciser les règles pour les fiches de projets dans les plans directeurs, puisque ces fiches de projets qui arrivent soudain à des vitesses variables et qui rentrent dans ces plans directeurs, qu'ils soient cantonaux ou régionaux, n'ont pas toujours toute la transparence requise quant au processus qui leur a permis d'arriver là et avec des degrés de coordination réglés, ce qui veut dire en fait que le coup est presque parti du point de vue de l'autorité d'aménagement.

Donc, je pense que tôt ou tard, et cette pétition nous invite sans doute à y réfléchir, nous devons travailler sur cet aspect-là de l'aménagement du territoire.

Kubski Grégoire (PS/SP, GR). Mes liens d'intérêts : j'ai grandi à Morlon.

Le droit de pétition est un droit constitutionnel inscrit à l'article 25 de notre Constitution et c'est quelque chose qui est essentiel, mais nous devons respecter les règles de droit qui sont claires. L'article 16 du code de procédure de juridiction administrative précise bien que nous devons transmettre une telle pétition à l'autorité compétente, de telle sorte qu'il est regrettable que les membres de la Commission des pétitions n'aient pas assumé leur rôle et ne l'aient pas directement renvoyée à l'autorité compétente. Désormais, l'ARG et le préfet de la Gruyère doivent assumer leurs responsabilités et prendre en compte la volonté des pétitionnaires pour le bien de toutes et tous.

Schumacher Jean-Daniel (PLR/PVL/FDP/GLP, FV). Je déclare mes liens d'intérêts : je suis aussi membre de la Commission des pétitions. Je suis un riverain saisonnier du lac de la Gruyère. J'y ai passé toute mon enfance et c'est pour ça que ce sujet me touche personnellement.

Si les pétitionnaires se sont adressés à nous, c'est parce qu'ils ne se sentent pas entendus. Il est absolument important que l'on prenne en compte l'aspect qui est exposé dans cette pétition. Ce n'est pas simplement une affaire régionale. Le lac de la Gruyère est un des dix paysages répertoriés au patrimoine fribourgeois. Il faut le défendre et il faut éviter qu'on crée des vagues qui risquent, après deux mois, de s'éteindre. J'espère que le message que nous avons ici transmis à l'autorité sera suivi, notamment les soucis des pétitionnaires.

Müller Chantal (PS/SP, LA). Je vous remercie pour les prises de parole et pour les brefs discours. Je n'ai pas d'autre commentaire à faire.

> Au vote, le Grand Conseil accepte le renvoi de cette pétition à l'autorité compétente par 99 voix contre 0. Il n'y a aucune abstention.

Ont voté en faveur du renvoi à l'autorité compétente:

Stöckli Markus (SE,VEA / GB), Emonet Gaétan (VE,PS / SP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VEA / GB), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre / Die Mitte), Rey Benoît (FV,VEA / GB), Levrat Marie (GR,PS / SP), Kolly Gabriel (GR,UDC / SVP), Roulin Daphné (GL,VEA / GB), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Vuilleumier Julien (FV,VEA / GB), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLB), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Berset Alexandre (SC,VEA / GB), Aebischer Eliane (SE,PS / SP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre / Die Mitte), Gobet Nadine (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre / Die Mitte), Senti Julia (LA,PS / SP), Raetzo Carole (BR,VEA / GB), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Bürdel Daniel (SE,Le Centre / Die Mitte), Sudan Stéphane (GR,Le Centre / Die Mitte), Moussa Elias (FV,PS / SP), Morel Bertrand (SC,Le Centre / Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Julmy Markus (SE,Le Centre / Die Mitte), Defferrard Francine (SC,Le Centre / Die Mitte), Clément Christian (SC,Le Centre / Die Mitte), Grossrieder Simone Laura (SE,Le Centre / Die Mitte), Dafflon Hubert (SC,Le Centre / Die Mitte), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Müller Chantal (LA,PS / SP), Galley Liliane (FV,VEA / GB), Thévoz Ivan (BR,UDC / SVP), Zurich Simon (FV,PS / SP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre / Die Mitte), Barras Eric (GR,UDC / SVP), Riedo Bruno (SE,UDC / SVP), Pauchard Marc (VE,Le Centre / Die Mitte), Aebischer Susanne (LA,Le Centre / Die Mitte), Hauswirth Urs (SE,PS / SP), Dumas Jacques (GL,UDC / SVP), Berset Christel (FV,PS / SP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre / Die Mitte), Pasquier Nicolas (GR,VEA / GB), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre / Die Mitte), Jaquier Armand (GL,PS / SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS / SP), Kolly Nicolas (SC,UDC / SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre / Die Mitte), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC / SVP), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre / Die Mitte), Dupré Lucas (GL,UDC / SVP), Brügger Adrian (SE,UDC / SVP), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Clément Bruno (GR,VEA / GB), Ingold François (FV,VEA / GB), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre / Die Mitte), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Marmier Bruno (SC,VEA / GB), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Kubski Grégoire (GR,PS / SP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre / Die Mitte), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre / Die Mitte), Galley Nicolas (SC,UDC / SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre / Die Mitte), Mauron Pierre (GR,PS / SP), Fattebert David (GL,Le Centre / Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA / GB), Fahrni Marc (VE,UDC / SVP), Rey Alizée (SC,PS / SP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC / SVP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Savoy Françoise (SC,PS / SP), Bonny David (SC,PS / SP), Vial Pierre (VE,PS / SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA / GB), Papaux David (FV,UDC / SVP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre / Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre / Die Mitte), Tritten Sophie (SC,VEA / GB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS / SP), Bapst Bernard (GR,UDC / SVP), Mesot Roland (VE,UDC / SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC / SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA / GB),

Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC / SVP), Dietrich Laurent (FV,Le Centre / Die Mitte), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Peiry Stéphane (FV,UDC / SVP). *Total: 99.*

Motion 2021-GC-127

Décret portant sur un crédit d'étude préalable à un crédit d'engagement devant aboutir à la réfection complète de la route Payerne – Prez-vers-Noréaz - Matran (tronçons fribourgeois)

Auteur-s:	Chardonens Jean-Daniel (<i>UDC/SVP, BR</i>) Péclard Cédric (<i>VCG/MLG, BR</i>)
Représentant-e du gouvernement:	Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement
Dépôt:	10.09.2021 (<i>BGC octobre 2021, p. 3905</i>)
Développement:	10.09.2021 (<i>BGC octobre 2021, p. 3905</i>)
Réponse du Conseil d'Etat:	21.12.2021 (<i>BGC mars 2022, p. 1090</i>)

Prise en considération

Chardonens Jean-Daniel (*UDC/SVP, BR*). Mes liens d'intérêts : je suis professionnel de la route et directeur de deux entreprises de transport de personnes.

La route Payerne-Matran est très importante. Elle sert à de nombreux usagers pour aller prendre l'autoroute direction le Valais et le sud en général. Plus localement, c'est l'axe cantonal qui permet à de nombreux Broyards de se rendre en Gruyère, dans le Grand Fribourg ou encore en Singine. Elle a donc un rôle très important de lien régional et de cohésion cantonale. D'une part, force est de constater que cette route est trop étroite et dans un trop mauvais état pour la section Mannens-Grandsivaz et cela depuis de très nombreuses années. D'autre part, cet axe devient également surchargé à l'approche de l'autoroute, avec l'augmentation de la démographie et donc du trafic. Pour rappel, les immatriculations dans le canton ont bondi de 2,4 % en 2021. La densification dans la Broye suit également la même courbe. Par conséquent, les problèmes devraient encore s'intensifier. Suite à ce constat, j'avais déposé une question, afin que le Gouvernement nous explique sa vision d'avenir concernant cette route si importante. Or, la réponse n'était pas à la hauteur de mes attentes. Elle ne prenait pas la mesure des difficultés présentes et futures, d'où le dépôt de cette motion qui a été co-signée par 46 députés, dont les trois nouveaux conseillers d'Etat, preuve s'il en faut que mes préoccupations sont largement partagées.

La réponse et les améliorations proposées qui sont évoquées dans le message vont dans le bon sens. Entre autres, des entreprises de terrain sont prévues dans le secteur Mannens-Grandsivaz et une étude de mobilité a été menée pour la région Avry-Matran. En tant que professionnel de la route, je peux vous garantir qu'il y a danger à circuler avec de gros véhicules à hauteur de Mannens. Je vous invite à bien observer les accotements sur ce tronçon, afin que vous puissiez vous en rendre compte et simplement imaginer le croisement de deux autocars qui doivent flirter avec les bordures.

J'ai pu échanger sur le sujet avec le commissaire du Gouvernement et j'ai pu lui faire part de mes inquiétudes. La discussion a été constructive et rassurante. Sachant que M. le Conseiller d'Etat a déjà eu l'occasion de conduire des poids lourds, je suis certain qu'il prendra les mesures qui s'imposent, comme mentionné dans la réponse. Cela dit, il faut espérer que pour le secteur Avry-Matran, les réflexions menées en collaboration avec la commune seront efficaces.

Dorénavant, il faut attendre pour constater les effets dans le futur, mais je ne vous cache pas que je suis très sceptique. D'ailleurs, en règle générale, je regrette le manque d'anticipation et de vision à long terme que nous avons pour notre réseau routier, qui ne tient pas compte de l'évolution démographique et qui reste figé depuis des années. Dans le cas présent, une réflexion globale aurait dû être menée lorsque le tracé Marly-Matran a été dessiné. Selon moi, ce nouveau tracé aurait pu être réfléchi jusqu'au contournement de Prez-vers-Noréaz, en prenant également en compte les modifications de la jonction de Matran et pourquoi pas l'éventuel contournement de Neyruz. Je pourrais d'ailleurs faire les mêmes remarques pour la région du pont du Tiguellet entre Belfaux et Givisiez. Des améliorations ponctuelles ont été faites ou sont à venir, mais j'ai l'impression qu'il n'y a pas de coordination et les problèmes sont juste déplacés. Le pont du Tiguellet est construit, le contournement de Belfaux reste à faire, mais quelles seront ensuite les solutions pour rejoindre l'autoroute à Givisiez ? Bien évidemment, je suis conscient des difficultés à faire admettre des changements et qu'il faut des années pour faire aboutir des projets importants. C'est pour cette raison qu'il faut absolument anticiper. Je vous rappelle juste que ce Parlement vient de voter par anticipation le principe de mettre 75 millions de francs à disposition pour couvrir une autoroute, sans vraiment connaître le projet. Dans ces investissements, lesquels ont le plus d'utilité pour faciliter ou juste améliorer la vie de nos

concitoyens ? Chacun peut légitimement se poser la question. L'attractivité du canton passe aussi par une mobilité efficace et adaptée à tous.

En conclusion, au vu de la réponse du Gouvernement, qui va cette fois dans la bonne direction, et au vu des travaux en cours ou déjà planifiés, je retire la motion en attendant de constater l'efficacité... *[temps de parole écoulé]*

> La motion est retirée par ses auteurs. Cet objet est ainsi liquidé.

Postulat 2021-GC-102

Recensement du patrimoine alpestre en mains de l'Etat, stratégie de sauvegarde et de valorisation du patrimoine alpestre en mains de l'État ainsi que celui en mains de privés

Auteur-s:	Doutaz Jean-Pierre (<i>Le Centre/Die Mitte, GR</i>) Kubski Grégoire (<i>PS/SP, GR</i>)
Représentant-e du gouvernement:	Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement
Dépôt:	22.07.2021 (<i>BGC mars 2022, p. 1748</i>)
Développement:	22.07.2021 (<i>BGC mars 2022, p. 1748</i>)
Réponse du Conseil d'Etat:	08.02.2022 (<i>BGC mars 2022, p. 869</i>)

Prise en considération

Glasson Benoît (*PLR/PVL/FDP/GLP, GR*). Mes liens d'intérêts : je suis propriétaire d'alpage, membre de la Société fribourgeoise d'économie alpestre, membre de Patrimoine Gruyère-Veveysse et président de ForêtGruyère. Je parle au nom du groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux.

Par postulat déposé, les députés Kubski et Doutaz questionnent la gestion patrimoniale des chalets d'alpage propriétés de l'Etat. En complément au postulat sur les chalets de l'Areney et du Burgerwald, ce postulat a tout son sens. Je ne vais pas me répéter sur le peu d'intérêt que l'Etat de Fribourg a à entretenir son patrimoine alpestre, mais je souhaite compléter la réflexion des postulants. Dans sa réponse, le Conseil d'Etat propose la constitution d'un groupe de travail composé des services concernés de l'Etat, groupe qui, pour ma part, doit être complété par des exploitants d'alpages et des membres d'associations telles que Patrimoine Gruyère-Veveysse ou autres, car les représentants des services de l'Etat sont des personnes qui ne se sont justement pas souciées de ce patrimoine alpestre jusqu'à ce jour, par manque d'intérêt ou de connaissance.

Je souhaite rendre attentif le Parlement ainsi que le Conseil d'Etat sur un point crucial. Suite au mode de subventionnement actuel, l'exploitation de montagne a passablement changé. La volonté écologique - ou qui se veut écologique - dans le monde agricole en oublie l'aspect de productivité recherché dans ce domaine auparavant. En montagne, la productivité ne va pas à l'encontre de l'écologie. Bien au contraire, pour qu'un alpage reste productif, il est important d'effectuer des travaux d'épierrage, d'essartage et d'élimination de plantes néfastes tels que chardons, rumex ou autres sur les pâturages. Ces travaux, effectués essentiellement de manière manuelle, contribuent non seulement à la biodiversité, mais également à la beauté de notre paysage qui fait notre pays. L'offre touristique de notre canton perdra de sa valeur si nous n'entretiens pas la délimitation entre forêts et pâturages, si nos forêts ne ressemblent plus qu'à un champ de bataille et nos prairies à un jardin potager abandonné. Depuis bien longtemps, la Société d'économie alpestre, qui a pour devoir le maintien de nos pâturages, organise chaque 18 ans une inspection de ces derniers, afin de les maintenir productifs. Ces inspections ressemblent actuellement plus à une visite de courtoisie qu'à un outil de travail efficace. Notre patrimoine ne s'arrête pas à la sauvegarde des chalets d'alpage, mais à l'entier de l'alpage. Aujourd'hui, trop d'alpages ne sont pas exploités correctement. C'est dommageable, mais ce n'est pas pour autant que cela doit rester de la sorte. Ce n'est pas parce qu'actuellement un exploitant ne rentre plus les bêtes dans le chalet qu'on peut se permettre de changer la fonction de ce dernier. Il faut bien au contraire repenser le mode d'exploitation qui fait partie du circuit court des ressources vitales de notre économie. Il y a 100 ans, il n'y avait plus de chaudières sur les alpages du canton. Aujourd'hui, la commercialisation du gruyère d'alpage a un franc succès.

En résumé, notre patrimoine alpestre productif remplit un rôle tant écologique que touristique et de bien-être dans notre canton. Merci au Conseil d'Etat de rendre attentifs ses différents services aux réelles fonctions de notre sol. La guerre n'est pas loin de chez nous et si nos ancêtres ont exploité ces pâturages d'altitude, ce n'était pas pour s'amuser, mais bien pour se nourrir, et nous aurons peut-être aussi faim dans les années à venir. Je vous remercie de soutenir ce postulat.

Vuilleumier Julien (*VEA/GB, FV*). Je déclare un lien d'intérêt professionnel : dans mon activité à l'Office fédéral de la culture, je suis responsable de la candidature de la saison d'alpage au patrimoine culturel immatériel de l'humanité, qui est mentionnée par les postulants. Une petite information : cette candidature sera bien déposée la semaine prochaine par la Confédération et le canton de Fribourg, comme les autres cantons actifs dans l'économie alpestre, est un soutien important dans cette procédure.

Revenons à nos chalets. Je m'exprime au nom du groupe VERT·E·S et allié·e·s. Les postulants rappellent, à juste titre, les mesures qui ont été prises dans le canton de Fribourg, notamment depuis 1990 et l'arrêté relatif à la conservation du patrimoine architectural alpestre, pour valoriser, connaître et protéger ce patrimoine si spécifique de notre canton de Fribourg. Cette base de connaissances a permis la mise en œuvre de mesures de protection, et notamment de soutien. On peut penser au soutien aux réfections des toitures en tavillons. En rappelant des cas récents et problématiques de patrimoines n'ayant pas eu suffisamment d'attention de la part de l'Etat, les postulants demandent, à juste titre, un état des lieux et une planification des mesures à prendre par l'Etat pour entretenir son patrimoine alpestre. Cette demande est bienvenue et nécessaire. En effet, il semble essentiel que l'Etat soit exemplaire dans le maintien de son patrimoine, d'autant plus qu'il serait difficile de demander aux privés et aux communes d'agir sur ce patrimoine sans que l'Etat lui-même soit particulièrement actif dans ce domaine. De manière complémentaire, les postulants demandent une réflexion et une stratégie par rapport à la valorisation plus générale de ce patrimoine architectural alpestre, aussi bien pour l'Etat que pour les privés et les communes. Cette réflexion est tout à fait positive. Elle touche, et cela a été dit précédemment par le député Glasson, à une réflexion plus globale sur l'avenir de l'économie alpestre et au développement durable des régions des Préalpes.

Par rapport à la réponse du Conseil d'Etat, de la même manière que le député Glasson, nous considérons que l'idée d'un groupe de travail interdisciplinaire est intéressante, mais qu'elle nécessiterait d'être renforcée par des organisations qui sont impliquées dans l'avenir de cette économie alpestre et du patrimoine. Les sociétés d'économie alpestre ont été citées, les organisations liées au patrimoine aussi, et nous pouvons également penser aux parcs naturels régionaux - ceux du Ganttrisch et de Gruyère Pays-d'Enhaut - qui sont actifs depuis de longues années sur cette question.

Par rapport à la valorisation de ces chalets d'alpage, la question est claire. Seule une minorité des chalets sont maintenant utilisés directement pour la production. Comment faire pour maintenir l'ensemble de ce patrimoine constitué de différents bâtiments ? Comment les sauvegarder ? Et puis, finalement, comment les valoriser sans transformer tous ces chalets en résidences secondaires et en créant d'autres problèmes bien plus complexes ? Ces questions, comme je l'ai dit, relèvent du patrimoine, mais aussi d'une vision globale et du développement régional. A ce titre, nous invitons aussi le Conseil d'Etat et le groupe de travail à prendre en considération les réflexions faites dans les régions, notamment les réflexions faites en marge du Plan directeur régional de la Gruyère.

Plus largement, il est mentionné qu'il faudra réfléchir à la manière de valoriser ce patrimoine, qui le mérite, et cette question du mérite est bien au cœur des réflexions : qu'est-ce que ce mérite ? Nous invitons là à avoir une réflexion sur la question de la dimension productive de ces chalets, mais aussi sur des enjeux de durabilité, d'accessibilité. Nous savons bien que les questions d'accès aux zones d'alpages suscitent parfois des tensions, mais aussi sur la valeur architecturale ou encore sur l'usage de techniques traditionnelles de construction.

Donc, ces pistes de valorisation doivent prendre en compte ces enjeux, pour ne pas créer des effets négatifs ou alors anticiper ces effets négatifs potentiels.

Finalement, nous le savons, l'économie alpestre a une grande importance. C'est un patrimoine qui est vivant et ce n'est pas qu'un patrimoine, c'est bien sûr une activité économique importante dans notre canton. Il convient de le considérer d'une manière complémentaire, entre l'activité des exploitantes alpestres, les traditions vivantes qui en découlent et aussi les paysages culturels utiles au tourisme, qui sont liés à cette économie alpestre.

Sur ces considérations, le groupe VERT·E·S et allié·e·s va soutenir à l'unanimité la transmission de ce postulat.

Galley Nicolas (*UDC/SVP, SC*). Je n'ai pas de lien d'intérêt avec cet objet.

Le canton de Fribourg et ses régions, tantôt montagneuses, lacustres ou citadines, regorgent d'un patrimoine envié loin à la ronde. Il est évident que le canton de Fribourg doit soigner et entretenir ce patrimoine. Le postulat qui nous est soumis ce matin va totalement dans ce sens. Le patrimoine alpestre, chalets encore en activité ou non, doit être protégé dans les stratégies cantonales que nous propose le Conseil d'Etat. Notre groupe soutiendra donc à l'unanimité ce postulat.

Nous avons également analysé les acteurs qui seront intégrés dans le groupe de travail que nous propose le Conseil d'Etat. Nous sommes quelque peu surpris de ne pas voir, par exemple, des sociétés comme la Société fribourgeoise d'économie alpestre, dont une partie des objectifs sont justement demandés dans ce postulat. Monsieur le Commissaire du Gouvernement, pouvez-vous nous rassurer sur ce point ? Est-ce que c'est une liste exhaustive ou est-ce que c'est quelque chose de provisoire que vous nous avez présenté dans votre réponse ? Dans le même ordre d'idée, nous espérons que le groupe de travail ne

regorgera pas que de bureaucrates, mais sera également composé de gens qui sont du milieu et qui travaillent quotidiennement avec ce milieu alpestre.

Bürdel Daniel (*Le Centre/Die Mitte, SE*). Meine Interessenbindungen: Ich bin Amann der Gemeinde Plaffeien und Vizepräsident der Konferenz der Freiburger Berggemeinden.

Die Fraktion Die Mitte nimmt mit Interesse Kenntnis von der Antwort auf das Postulat unserer Kollegen Doutaz/Kubski. Der Kanton ist in Besitz eines historisch wichtigen und wertvollen Kulturerbes, welches gepflegt und erhalten werden muss. Leider ist in der Vergangenheit in diesem Bereich Vieles vernachlässigt worden. Dies führte dazu, dass die Werthaltigkeit von einigen Alphütten stark gelitten hat, und zum grossen Unverständnis wurden Alphütten gar abgerissen oder es bestanden mindestens Pläne hierfür. So geschehen beispielsweise auch mit dem Forsthaus Hölli im Plasselbschlund, für welches aufgrund von vernachlässigten Unterhaltsarbeiten und der fehlenden Erneuerung des Nutzungskonzeptes im Jahr 2011 durch den Staat ein Betrag von 20 000 Franken budgetiert wurde, um dieses historische, durch Generationen von Förstern im Rahmen des Aufforstungsprojektes des Höllbachgebietes gepflegte Gebäude abzureissen. Zusammen mit mehreren Gleichgesinnten haben wir anschliessend die Initiative ergriffen zur Rettung und der Nutzungserneuerung dieses Forsthauses. Der Kanton gewährte nach längeren Verhandlungen dem neugegründeten Verein ein Baurecht über 50 Jahre und auf private Kosten haben wir nachher eine sanfte Renovation dieses Hauses durchgeführt - auf Privatinitiative hin.

Ein derartiges Vorgehen ist mit sehr grossem Aufwand verbunden und nicht überall möglich. Das Beispiel zeigt aber exemplarisch auf, dass der Staat hier seine Strategie zum Erhalt dieses Kulturerbes ändern muss und die nötigen Mittel und Ressourcen zur Verfügung stellen muss.

Die in der Antwort zum Postulat vorgeschlagene Vorgehensweise begrüssen wir in der Fraktion Die Mitte. Allerdings fordern wir, dass neben den aufgeführten Dienststellen ebenfalls mindestens ein Vertreter der Konferenz der Freiburger Berggemeinden, der Gemeinden allgemein und eventuell ein Vertreter der Alpwirtschaft in der Arbeitsgruppe dabei sind.

Die in der Antwort auf das Postulat vorgeschlagenen Schritte sind für unsere Fraktion gut gewählt. Eine laufende Information über den Stand der Arbeiten und die Umsetzung der Ziele muss aber regelmässig erfolgen. Geben wir uns die Mittel und Ressourcen, um das wichtige historische Baukulturerbe in den Voralpen zu bewahren und dieses auch den künftigen Generationen zur Verfügung zu stellen. In diesem Sinne nimmt die Fraktion Die Mitte das Postulat an und fordert den Staatsrat auf, die Arbeiten rasch anzugehen und den Bedarf an Investitionen und die jährlichen Unterhaltsarbeiten nicht nur zu evaluieren, sondern auch rasch umzusetzen.

Kubski Grégoire (*PS/SP, GR*). Je remercie toutes les personnes qui ont pris la parole en faveur de ce postulat. C'est, à notre sens, quelque chose d'important. C'est une nécessité que l'Etat ait une politique cohérente concernant son bâti, que chaque Direction ne fasse pas dans son coin ce qu'elle veut, ce qu'elle peut avec des miettes par rapport aux bâtiments dont elle est propriétaire.

J'aurais une question à l'intention du commissaire : est-ce qu'on a déjà un ordre de grandeur du nombre de bâtiments issus du patrimoine alpestre dans le canton ? C'est quelque chose qui pourrait déjà nous donner une première idée de ce que possède le canton de Fribourg et de quel type de bâtiments il s'agit. C'est en effet à notre sens important d'avoir un vrai recensement, pour avoir une stratégie cohérente. La première étape, c'est lister et recenser pour pouvoir après véritablement regarder comment valoriser, comment agir et comment entretenir ces différents bâtiments. Je pense qu'il est important d'avoir une valorisation de ce bâti sans systématiquement prioriser l'utilité matérielle, comme à Sorens avec le chalet de l'Areny, où l'on voulait simplement détruire la forme qui est pourtant un élément essentiel de son historicité. Bien entendu, on ne parle pas de mettre sous cloche, mais bien de valoriser de manière intelligente et surtout respectueuse de ce patrimoine de bâti historique.

Voilà, je crois qu'il n'y a pas d'alternative à la politique de l'Etat par l'exemple. L'Etat doit montrer l'exemple, doit être le premier de cordée comme propriétaire de chalets et de patrimoine bâti historique. Quel est le symbole qu'on enverrait auprès des propriétaires privés de chalets si l'Etat n'entretient pas de manière systématique son patrimoine alpestre ? Je crois que c'est important, également comme l'ont relevé plusieurs de nos collègues, que la commission qui va traiter ce postulat ait une véritable légitimité. Pour ce faire, je crois qu'il est essentiel qu'il y ait également des représentants des associations de défense du patrimoine, comme Patrimoine Gruyère-Vevyese, qui ont un œil aiguisé concernant ce patrimoine bâti historique. De même qu'un représentant des communes, soit de l'ACF, soit des associations des communes de montagne, parce que comme grands propriétaires de patrimoine bâti alpestre, ils ont forcément un rôle à jouer et leur mot à dire, parce qu'eux-mêmes investissent pour garantir la pérennité de ce patrimoine. Je crois qu'il y a quelque chose qui est essentiel à dire aujourd'hui, c'est l'importance pour l'Etat d'entretenir son parc immobilier. On l'a vu lors de plusieurs débats, que ce soit pour le parc immobilier de l'Université de Fribourg qui a bien besoin de moyens, comme pour d'autres éléments du patrimoine bâti et du parc immobilier de l'Etat. Il y a une nécessité, et je crois que c'est un vrai tournant que doit prendre maintenant le Conseil d'Etat actuel pour entretenir son parc. Mais pour cela, il faut qu'il y ait des EPT suffisants pour gérer l'entretien de ce parc, pour gérer ce postulat. Je crois que là, il y a une nécessité de se donner les moyens d'entretenir ces bâtiments de l'Etat.

Voulons-nous être la génération qui aura laissé comme héritage du béton et de l'acier ou la génération qui aura su protéger et valoriser le bâti des générations précédentes, le bâti historique qui fait aussi le charme de nos régions ?

En conclusion, l'Etat doit assumer son rôle de propriétaire exemplaire, comme premier de cordée des propriétaires de chalets, comme héros de la valorisation du patrimoine historique bâti. Nos petit-enfants nous en seront reconnaissants.

Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement. Une fois n'est pas coutume, le Conseil d'Etat déclare aussi ses liens d'intérêts : je suis président de l'Association Alliance Patrimoine Suisse, qui regroupe l'ensemble des associations suisses de protection du patrimoine, ce qui dénote un certain intérêt personnel pour la cause.

Pour répondre aux différentes remarques des intervenants pour les groupes, j'aimerais d'abord remercier l'ensemble des intervenants pour le soutien de la position du Conseil d'Etat et des postulants, qui sont les mêmes.

Tout d'abord une remarque générale qui reprend un certain nombre de remarques faites par plusieurs députés, dont le député Kubski, mais aussi le député Vuilleumier et le député Glasson. Le patrimoine immobilier de l'Etat est constitué de quelque 700 biens immobiliers, parmi lesquels figurent des chalets d'alpage, des cabanes forestières, une cathédrale, des églises, des remparts, des bâtiments administratifs, une pisciculture - mais je ne vais pas ouvrir ça aujourd'hui - et de nombreux autres bâtiments de nature extrêmement différente. Ils ont un point commun assez large : ce patrimoine a été, pendant plusieurs décennies, assez massivement sous-entretenu. Le bilan actuel - nous aurons l'occasion d'y revenir à d'autres moments - du patrimoine immobilier de l'Etat, c'est qu'il a pris plusieurs décennies de retard sur l'entretien normal qui devrait être fait. Dans ce contexte-là, la DIME a, par sa section stratégique, préparé un document qui sera soumis sous peu au Conseil d'Etat et qui fera ensuite l'objet de discussions de manière indirecte au Grand Conseil, par le biais du budget, qui prend les différents sous-ensembles de ce patrimoine. On a le sous-ensemble patrimoine alpestre qui est évoqué ici, auquel nous avons associé dans la réponse un patrimoine qui n'était pas compris dans la question, mais que le Conseil d'Etat a estimé directement lié, qui est le patrimoine forestier. Je reviendrai avec les réponses ou les tentatives de réponses quantitatives aux questions du député Kubski. Il y a également un sous-ensemble des bâtiments historiques, dans lequel on trouve les châteaux, les églises et d'autres éléments qui ne sont pas valorisables dans un sens classique de l'économie immobilière. Et puis ensuite, on a d'autres sous-ensembles liés au patrimoine des hautes écoles (Université, HES et d'autres particuliers). Sur l'ensemble de ces portfolios, nous allons prévoir des scénarios de développement, avec à chaque fois les ressources en personnel d'une part, en francs et en centimes d'autre part, nécessaires pour les développer. Ensuite, il faudra sans doute faire des choix, c'est-à-dire quel scénario veut-on pour chacun des portfolios, avec quelles ressources, pour que les choses puissent fonctionner. Ce seront des priorisations et des choix politiques à faire. Cela peut-être comme remarque d'ensemble sur les considérations plus générales qui ont été faites par plusieurs d'entre vous sur le patrimoine immobilier de l'Etat.

En ce qui concerne l'objet plus particulier d'aujourd'hui et les questions des députés, plusieurs ont évoqué la composition de la commission. La réponse qui a été donnée est une composition plutôt générale, pour pouvoir la présenter au Grand Conseil. Il est évident que les différents milieux intéressés seront intégrés sous une forme à discuter. J'ai entendu des revendications ou des demandes concernant notamment les exploitations d'alpages, la Société d'économie alpestre, l'Association des communes de montagnes, l'Association des communes, les associations environnementales, les associations de protection du patrimoine. Nous allons certainement trouver une solution qui permettra d'inclure tous les milieux concernés, en évitant si possible d'avoir un groupe de travail à 40. Mais on va trouver quelque chose qui conviendra à tout le monde, dans le bon esprit de discussion qui marque la politique dans notre canton et qui permettra de trouver les meilleures solutions possibles.

En ce qui concerne les remarques plus générales du député Glasson sur l'économie alpestre, les difficultés économiques de l'agriculture de montagne et autres, je n'y répondrai pas aujourd'hui car cela relève plus de la politique agricole que de la politique immobilière de l'Etat, même s'il y a un lien ici entre les deux thématiques. Cela devra donc être repris de manière plus générale dans les débats sur la politique agricole.

En ce qui concerne les remarques du député Vuilleumier, j'ai déjà évoqué la volonté d'inclure tous les milieux concernés, donc je pars du fait que vous avez reçu la réponse à cet élément-là de vos commentaires. Le Conseil d'Etat partage votre avis de ne pas transformer tous les chalets en résidences secondaires mais par contre, cela pose des vraies questions. Dans certaines parties du portfolio immobilier de l'Etat - ça vaut pour le portfolio alpestre, pour le portfolio forestier, mais aussi pour les châteaux ou pour d'autres éléments -, les bâtiments ont été construits à l'époque pour des choses pour lesquelles on ne peut plus les utiliser aujourd'hui. On ne va plus mettre des baillis dans les châteaux, et vous savez que les baillis ne sont plus des baillis aujourd'hui, mais des préfets qui résident aujourd'hui à l'extérieur des châteaux, ce qui pose cette question : à quoi utilise-t-on les châteaux ? Pour l'administration, pour le public ? Nous avons, avec le projet-pilote de Bulle, la première tentative de répondre à ces questions. C'est la même chose pour des chalets d'économie alpestre : il s'agit évidemment de continuer le plus possible à être productifs, comme l'a dit le député Glasson. Par contre, certaines de ces unités ne sont déjà plus utilisées en partie pour leur but d'origine. Le canton doit à ce moment-là se demander quels sont les usages possibles.

Parfois c'est touristique, parfois ça peut être autre chose, cela dépend beaucoup de leur situation. Et puis, comme l'a évoqué le député Bürdel, il y a peut-être parfois des objets pour lesquels l'Etat doit se demander s'il est vraiment utile qu'il soit propriétaire ou s'il peut les confier à des tiers. L'Etat a mis à disposition d'une commune un chalet dans une partie du canton. Ce sont des variantes qui doivent aussi être sur le tapis. Je pense que nous devons, dans le groupe de travail, pouvoir discuter ouvertement de toutes les éventualités, en réfléchissant à la fonctionnalité de ces chalets, non pas seulement aujourd'hui, mais aussi dans dix ans, dans vingt ans, pour que cela ait une certaine durabilité. Il n'y a pas de réponse uniforme, ça ne sera pas la même solution pour tous les chalets, cela dépendra de leur situation, de leur histoire, de leurs liens avec les territoires touristiques et aussi de leur viabilité en termes d'économie agricole.

En ce qui concerne la question du mérite évoqué par le député Vuilleumier, ça pose une autre question qui est celle de la quantité et de la qualité en termes de protection du patrimoine. Il y a, sur des bâtiments anciens ou sur des chalets d'alpage, une certaine unité de vue qui peut être assez rapidement trouvée sur la qualité de ce qui doit être protégé. Par contre, la question qui se pose, pour tout type de bâtiments protégés - cela vaut aussi pour des bâtiments type B ou C qui se trouvent dans nos villages -, est la suivante : est-ce que l'on protège certains éléments de qualité ? Dans ces cas-là, on protégera sans doute toutes les cathédrales et les châteaux, mais par contre, est-ce que les bâtiments de protection type C doivent tous être protégés ou est-ce qu'on en garde certains à titre exemplaire, mais pas tous ? Ce sont des questions qui se posent actuellement dans différents groupes, des questions qui font l'objet de discussions entre les services de la Confédération et les cantons dans leur ensemble, ainsi que dans les différentes conférences intercantionales concernées. Je rappelle que c'est d'une part la DTAP qui s'occupe de l'aménagement, mais c'est aussi la conférence intercantonale qui s'occupe de protection du patrimoine, avec les chefs de service des 26 cantons.

Nous n'avons pas les réponses à ces questions. Ce qui est relativement clair, c'est que personne ne demande de protéger absolument tous les bâtiments quantitativement, certains correspondant en effet parfois à des critères de protection relativement faibles. Par contre, tout le monde souhaite qu'il y ait des priorisations claires sur la protection et sur les degrés de protection de ces bâtiments.

En ce qui concerne les propos du député Galley sur le sens du respect de la pratique, c'est évidemment la raison pour laquelle je vous propose d'inclure des gens de la pratique dans le groupe de travail. J'éviterais d'utiliser le terme de bureaucrates pour les autres. Nous avons besoin de gens compétents dans l'administration, qui sont souvent des gens très motivés, qui font leur travail, qui sont des gens sérieux, comme les gens sérieux existent aussi dans la pratique. Nous avons de part et d'autre des gens sérieux, plein de bonne volonté. Si on commence à jouer les uns contre les autres, en général, ce n'est pas comme ça qu'on trouvera des solutions.

Zu Grossrat Bürdel: Ich habe das Beispiel, das Sie erwähnt haben, bereits in der Antwort auf Grossrat Galley kurz erwähnt. Der Fall im Höllbach ist interessant. Man kann ihn tatsächlich nicht einfach so extrapolieren auf alle Fälle. Es gibt wahrscheinlich solche Fälle, von einzelnen Forsthütten, die klein und zum Teil zerfallen sind. Es gibt sogar Forsthütten, die gibt es gar nicht auf Plänen, die wurden irgendwann mal mit einigen Brettern von einigen Forstmitarbeitern gebaut und mit den Jahren etwas vergrössert und heute sind sie zum Teil benutzt und zum Teil nicht. Dies zeigt auf: Es braucht praktisch für jedes Gebäude eine kurze Analyse, was man daraus macht. Es wird wahrscheinlich ein paar geben, die es in zehn Jahren nicht mehr geben wird. Andere kann man touristisch nutzen und wieder andere kann man für Dorfvereine oder Ähnliches nutzen. Wir müssen hier relativ individuell, mit einer breiten Sicht auf diese Fälle zugehen.

Die Frage, die Sie zu zusätzlichen Verbänden gestellt haben, habe ich bereits beantwortet. Sie lautet grundsätzlich Ja, und wir werden schauen, die verschiedenen Interessensgruppen möglichst repräsentativ dabei zu haben.

Laufend informieren: Das können wir machen - wir müssen schauen, in welcher Form, aber grundsätzlich ebenfalls Ja.

Au député Kubski, qui pose la question du nombre : il y a deux sous-catégories dans les catégories de bâtiments dont nous parlons aujourd'hui. Pour la sous-catégorie économie alpestre, *stricto sensu*, je n'ai pas le nombre tout à fait précis, mais c'est un très petit nombre à deux chiffres. Il faut bien voir qu'actuellement, ces bâtiments sont propriétés de l'Etat, mais par des entités très variées. D'après les premiers retours, il y a au moins quatre Directions sur sept qui, sous une forme ou une autre, ont dans leur cheptel des chalets d'alpage. Ce n'est évidemment pas très rationnel et pas très efficace. Il y en a qui sont par exemple liés au Collège St-Michel, dont l'administrateur passe une partie de son temps à gérer des chalets d'alpage. A l'origine et historiquement, Jean Steinauer vous racontera pourquoi c'est comme ça. C'est passionnant de découvrir pourquoi un collègue est propriétaire de chalets d'alpage et pourquoi c'est son administrateur qui les gère. Dans une vision plus consolidée de la gestion du patrimoine immobilier de l'Etat, ce sont des choses qui donnent relativement peu de sens, raison pour laquelle le Conseil d'Etat est tout à fait prêt à entrer en matière sur une consolidation de la gestion de ces bâtiments.

En ce qui concerne les bâtiments forestiers, le nombre est beaucoup plus important. Pour le moment, il n'existe pas de recensement, pas de liste. Une bonne partie de ces bâtiments sont au Service des forêts et de la nature, à la DIAF, mais celle-ci n'a jamais fait de recensement complet. Certains ont été faits dans les formes, dans le respect de l'aménagement du territoire.

Pour d'autres, la seule chose que l'on peut dire, c'est qu'ils existent. Il y en a même qui ne sont pas sur les plans. L'inventaire global nous permettra là aussi de trouver des solutions adéquates, en sachant très bien qu'il n'y aura pas de solution qui sera la même pour tous les bâtiments, mais qu'il faudra procéder d'une manière extrêmement différenciée en fonction de la nature et de l'histoire de ces différents bâtiments.

Pour ma part, je me réjouis de travailler avec les membres de ce groupe de travail et mon collègue de la DIAF sur les réflexions que nous allons avoir pour ce patrimoine qui est riche, qui est beau et qui a aussi des fonctionnalités intéressantes, notamment pour les communautés locales. Il faut éviter de détruire des choses qui peuvent encore servir et je me réjouis de pouvoir présenter au Grand Conseil d'ici une année, après ces travaux, un rapport que j'espère le plus complet possible, avec les ressources nécessaires, parce qu'on ne gère pas gratuitement un parc immobilier de ce type-là.

> Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 95 voix contre 0. Il n'y a aucune abstention.

Ont voté en faveur du postulat:

Stöckli Markus (SE,VEA / GB), Emonet Gaétan (VE,PS / SP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VEA / GB), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre / Die Mitte), Rey Benoît (FV,VEA / GB), Levrat Marie (GR,PS / SP), Roulin Daphné (GL,VEA / GB), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Vuilleumier Julien (FV,VEA / GB), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLB), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Berset Alexandre (SC,VEA / GB), Aebischer Eliane (SE,PS / SP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre / Die Mitte), Gobet Nadine (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre / Die Mitte), Senti Julia (LA,PS / SP), Raetzo Carole (BR,VEA / GB), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Bürdel Daniel (SE,Le Centre / Die Mitte), Sudan Stéphane (GR,Le Centre / Die Mitte), Moussa Elias (FV,PS / SP), Steiert Thierry (FV,PS / SP), Morel Bertrand (SC,Le Centre / Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Julmy Markus (SE,Le Centre / Die Mitte), Berset Solange (SC,PS / SP), Defferrard Francine (SC,Le Centre / Die Mitte), Clément Christian (SC,Le Centre / Die Mitte), Grossrieder Simone Laura (SE,), Dafflon Hubert (SC,Le Centre / Die Mitte), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Galley Liliane (FV,VEA / GB), Thévoz Ivan (BR,UDC / SVP), Zurich Simon (FV,PS / SP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre / Die Mitte), Barras Eric (GR,UDC / SVP), Riedo Bruno (SE,UDC / SVP), Pauchard Marc (VE,Le Centre / Die Mitte), Aebischer Susanne (LA,Le Centre / Die Mitte), Hauswirth Urs (SE,PS / SP), Dumas Jacques (GL,UDC / SVP), Berset Christel (FV,PS / SP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre / Die Mitte), Pasquier Nicolas (GR,VEA / GB), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre / Die Mitte), Jaquier Armand (GL,PS / SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS / SP), Kolly Nicolas (SC,UDC / SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre / Die Mitte), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC / SVP), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre / Die Mitte), Dupré Lucas (GL,UDC / SVP), Brügger Adrian (SE,UDC / SVP), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Clément Bruno (GR,VEA / GB), Ingold François (FV,VEA / GB), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre / Die Mitte), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Marmier Bruno (SC,VEA / GB), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Kubski Grégoire (GR,PS / SP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre / Die Mitte), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre / Die Mitte), Galley Nicolas (SC,UDC / SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre / Die Mitte), Fattebert David (GL,Le Centre / Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA / GB), Fahrni Marc (VE,UDC / SVP), Rey Alizée (SC,PS / SP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Savoy Françoise (SC,PS / SP), Bonny David (SC,PS / SP), Vial Pierre (VE,PS / SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA / GB), Papaux David (FV,UDC / SVP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre / Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre / Die Mitte), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS / SP), Bapst Bernard (GR,UDC / SVP), Mesot Roland (VE,UDC / SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC / SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA / GB), Herren-Rutsch Rudolf (LA,UDC / SVP), Dietrich Laurent (FV,Le Centre / Die Mitte), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLB). *Total: 95.*

> Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Rapport 2021-DAEC-225

Mesures de protection du climat dans le domaine de la mobilité (Rapport sur postulat 2019-GC-75)

Représentant-e du gouvernement: **Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement**

Rapport/message: **04.10.2021 (BGC mars 2022, p. 894)**

Discussion

Senti Julia (PS/SP, LA). Als im Grossrat verbleibende Verfasserin des Postulats zu den Klimaschutzmassnahmen im Bereich der Mobilität, welches zu diesem Bericht geführt hat, danke ich dem Staatsrat für seinen Bericht.

Der Staatsrat verweist zur Beantwortung der gestellten Fragen vorderhand auf den kantonalen Klimaplan und die darin enthaltenen strategischen Achsen, vor allem jene der Mobilität, welche vierzehn Massnahmen mit Kosten von geschätzt rund 3,5 Millionen Franken vorsieht. Damit sollen einerseits klimaschützende Massnahmen im Mobilitätsbereich verstärkt und zusätzlich neue Impulse geschaffen werden, um sich nachhaltiger und mit weniger schädlichen Emissionen fortzubewegen. Es wird dargelegt, dass statistisch rund 14% der Treibhausgasemissionen im Kanton Freiburg der Mobilität zugeordnet werden können.

Der Klimaplan legt die Klimastrategie für die Jahre 2021 bis 2026 fest, womit wir uns im ersten Drittel der Umsetzung befinden. Diverse Massnahmen sind gemäss Bericht im Gang, ohne dass jedoch bekannt ist, welche Beträge dafür bis zum jetzigen Zeitpunkt eingesetzt wurden und wie der Zeithorizont der jeweiligen Massnahmen aussieht.

Die als weitere Massnahmen im Bericht aufgeführten Themenbereiche wie der Ausbau des öffentlichen Verkehrs, die Entwicklung der sanften Mobilität, der Link zum Umweltschutz und der Raumplanung, sowie die erwarteten neuen Gesetze - namentlich das Mobilitätsgesetz - sind zu begrüssen und weiterzuverfolgen, um die CO₂-Reduktion zu fördern.

Wir ersuchen eine regelmässige Information über die Umsetzung dieser Klimastrategie und würden uns freuen, auch Informationen zu den damit verbundenen Ausgaben zu erhalten, dies um auf dem Laufenden zu bleiben, wo wir mit den Zielen und deren Erreichung stehen. Zudem sollten weitere Massnahmen, um die Mobilität und insbesondere den öffentlichen Verkehr zu fördern und in die Planung miteinzubeziehen, getroffen werden. Insbesondere würden wir uns freuen, wenn gewisse Massnahmen für die Sensibilisierung der jugendlichen Generation gemacht werden könnten, damit der öV als grundlegende Fortbewegungsmöglichkeit anzusehen ist.

In diesem Sinne danke ich für den Bericht und freue mich, weitere Informationen zu erhalten und vor allem, auf dem Laufenden gehalten zu werden bezüglich dieser Massnahmen.

Esseiva Catherine (PLR/PVL/FDP/GLP, LA). Je n'ai pas de lien d'intérêt particulier dans le cadre de cet objet, hormis le bon sens de notre évolution de vie au sein de la mobilité.

Le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux relève la qualité du rapport et remercie le travail effectué dans la mise en œuvre de ces mesures de protection du climat dans le domaine de la mobilité, mesures émises déjà dans le programme gouvernemental 2017 et dont les réflexions et l'intégration se sont poursuivies dans les processus du Plan Climat cantonal. Dans ce dernier, nous prenons acte du concept et des objectifs retenus, notamment d'améliorer et promouvoir la mobilité douce, d'élargir l'offre des réseaux de transports publics et ferroviaires afin d'améliorer les cadences, les temps de déplacement, et permettre ainsi de réduire les déplacements motorisés. Nous avons également noté les objectifs des bilans carbone sur la mobilité, individuelle et professionnelle, qui représentent dans notre canton 14% des émissions. Il s'agit de réduire ces émissions de gaz à effet de serre de 50% d'ici à 2030. Il s'agit également de sortir de la dépendance aux énergies fossiles et d'assurer des capacités d'adaptation du territoire au changement climatique.

En l'état, les objectifs paraissent ambitieux mais ont le mérite d'être mis en place et de se poursuivre pour diminuer l'impact de la mobilité sur le climat. Dans ce sens, j'ai quelques questions en mon nom sur la mise en place des objectifs et le suivi des résultats des mesures :

- > Les mesures ont été mises en place par un groupe de travail du Plan Climat cantonal. Y a-t-il des études spécifiques, et ces études sont-elles consultables ?
- > Face à la réussite de ces objectifs dans les délais, comment les contrôles, l'anticipation et l'adaptation éventuelle de ces mesures sont-ils gérés ?

Sur ces considérations, le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux prend acte de ce rapport et remercie le Conseil d'Etat pour le travail effectué dans l'établissement de ces mesures et dans le travail à poursuivre pour arriver au plus proche des objectifs mentionnés.

Berset Alexandre (*VEA/GB, SC*). Mes liens d'intérêts : je suis consultant dans un bureau spécialisé en conseils en stratégie climatique pour les entreprises et j'ai également eu le plaisir de travailler pour le Plan Climat cantonal par le passé.

Le groupe VERT·E·S et allié·e·s remercie le Conseil d'Etat pour ce rapport et salue les actions mises en œuvre en matière de mobilité respectueuse du climat. Notre groupe n'est toutefois pas satisfait par le rapport présenté. Le postulat à l'origine de ce rapport demandait que soit dressé un inventaire détaillé des mesures de protection du climat à prendre dans le domaine de la mobilité. Il était demandé que l'inventaire en question précise pour chacune des mesures, notamment le financement, le calendrier de mise en œuvre ainsi qu'une estimation de l'impact climatique. Le postulat demandait également que le rapport aborde certains sujets spécifiques tel que la réduction de la motorisation.

Le rapport présenté renvoie principalement au Plan Climat du canton et à ses quatorze mesures qui concernent le secteur de la mobilité. Hors Plan Climat, le rapport évoque également les développements de l'offre ferroviaire ou encore le plan sectoriel vélo. Ce rapport demeure toutefois très incomplet, comme le concède d'ailleurs très justement le Conseil d'Etat. Le rapport ne répond pas aux souhaits émis. Les mesures évoquées ne font état d'aucun calendrier de mise en œuvre des mesures, tandis que les estimations des potentiels de réduction des émissions sont absentes. Par ailleurs, certaines thématiques évoquées dans le postulat ne sont spécifiquement concernées par aucune mesure ou stratégie listée. C'est notamment le cas de l'attractivité des transports publics pour les jeunes. Ce rapport semble un peu avoir été fait à la hâte et donne l'impression que l'on ne possède pas de vue d'ensemble de ce qui est réalisé, mais surtout de ce qui manque encore en matière de politique climatique pour la mobilité, pour réduire les émissions de gaz à effet de serre dans les secteurs les plus problématiques. Nous ne pouvons pas naviguer à vue.

La rapport affirme que le Conseil d'Etat a toute confiance que les mesures engagées permettront d'atteindre les objectifs climatiques fixés, à savoir une réduction de moitié des émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030 et zéro émission nette d'ici 2050. Le groupe VERT·E·S et allié·e·s ne partage pas cette confiance et malheureusement, le rapport présenté alimente nos craintes. En cette période qui nous rappelle de manière tragique les conséquences de notre dépendance aux énergies fossiles, également au-delà des enjeux climatiques, nous aimerions suggérer au Conseil d'Etat de présenter, après l'entrée en vigueur de la loi sur la mobilité en 2023, un document stratégique présentant une véritable planification, avec des critères de priorisation clairs, de l'ensemble des mesures existantes prévues ou encore à mettre en œuvre afin que le secteur de la mobilité atteigne les objectifs climatiques. Entretemps, et comme cela a déjà été évoqué auparavant, nous serons attentifs au monitoring de l'état d'avancement du Plan Climat et à l'effet de ces différentes mesures, pour tous les secteurs d'ailleurs.

Fattebert David (*Le Centre/Die Mitte, GL*). Mon lien d'intérêt avec l'affaire : je suis cheminot aux CFF. Je m'exprime au nom du groupe Le Centre qui a pris connaissance avec intérêt de ce rapport.

A sa lecture, nous apprenons que 14% des émissions totales du bilan carbone fribourgeois sont liées à notre mobilité, soit 560'000 tonnes de CO₂ annuel sur une somme de 4 millions de tonnes émises à l'échelle cantonale. Bien que ne représentant pas le levier le plus important activé pour réduire l'empreinte carbone fribourgeoise, ce domaine doit s'améliorer comme tous les autres dans une démarche globale de décarbonisation de notre société.

Notre canton y a donné des réponses très concrètes, notamment au travers des 20% d'augmentation de l'offre en transports publics à l'échelle du canton de 2017 à 2021, de l'entrée en vigueur de la loi sur l'imposition des véhicules ainsi que par l'adoption de la loi sur la mobilité. Pour le reste des actions annoncées, il s'agit avant tout de planification et de déclarations d'intention. En effet, le présent rapport nous rappelle par exemple la volonté de développer le réseau cyclable sur une durée de vingt ans. Le Plan Climat cantonal devrait également être un outil important car une de ses huit priorités est justement la mobilité. Cet axe doit se voir matérialiser par quatorze mesures. Leur réalisation est prévue pour la période de 2021 à 2026. En regard des défis que la mobilité nous pose en lien avec l'habitat très dispersé de notre territoire, je me permets de douter que les minimalistes 3,5 millions prévus pour réaliser l'entier de ces quatorze mesures sur cinq ans permettront de faire réellement un pas important vers une mobilité plus durable, qu'elles soient individuelles ou en commun.

Je ne peux qu'encourager le Conseil d'Etat à être nettement plus ambitieux et innovant pour régater avec les meilleurs de la classe dans ce domaine au niveau national.

Sur cette conclusion, le groupe le Centre prend acte de ce rapport.

Clément Bruno (*VEA/GB, GR*). Je n'ai pas de lien d'intérêt avec ce sujet si ce n'est que je suis membre de la commission cantonale des transports.

Je parle en complément à l'intervention de mon collègue Alexandre Berset pour le groupe VERT·E·S et allié·e·s. Je remercie aussi le Conseil d'Etat pour son rapport sur ce sujet important face à l'urgence climatique et face à notre dépendance aux

énergies fossiles. Les mesures prises par le canton, et notamment la mise en place du Plan Climat, vont toutes dans le bon sens et c'est réjouissant. Cependant, ce qui nous préoccupe, ce sont les moyens mis à disposition pour accélérer ces changements nécessaires en vue d'une mobilité durable permettant la réduction des gaz à effet de serre de 50% d'ici 2030, surtout que la *pole position* du canton de Fribourg en matière de taux d'immatriculation vient de nous être à nouveau confirmé. Même si le parc de véhicules électriques progresse bien, notre canton est en retard par rapport à ce qu'il se passe dans d'autres cantons en matière de transports publics et de mobilité douce.

Je souhaiterais relever deux exemples :

- > Tout d'abord, le trafic d'agglomération. On sait que pour rendre attractif les transports publics pour accéder au centre-ville, il faut des transports publics efficaces, rapides et en voie propre pour qu'ils ne soient pas freinés par d'autres véhicules, ainsi que des parkings relais. Trop peu de moyens sont prévus pour cela. Cela inquiète aussi de lire dans les journaux que l'idée de tram-train pour Fribourg, par exemple pour Belfaux et Marly ou dans l'agglomération de Bulle, n'est plus retenue dans les perspectives du canton.
- > Les aménagements cyclables ensuite. On sait que la sécurisation des itinéraires cyclables est une condition essentielle pour permettre ou renforcer le transfert modal entre transport individuel motorisé et mobilité douce. Avec les vélos électriques, les distances pour lesquelles le vélo devient concurrentiel à la voiture sont nettement rallongées, de 5 à 15 kilomètres, voire plus. Il n'y a que 100 kilomètres de routes cantonales qui ont été aménagées. On observe bon nombre de chantiers d'entretien de routes cantonales qui ont été faits sur des axes prioritaires au niveau du plan sectoriel vélo sans qu'aucune amélioration ne soit faite pour les cyclistes. Il faudrait une démarche plus systématique à ce niveau, sinon la sécurisation des itinéraires vélos prendra des années et des années.

Enfin, il faut rajouter aussi que des prix attractifs, voire la gratuité des transports publics dans certains cas, sont des éléments essentiels pour encourager ce transfert modal, que ce soit pour la population résidente ou les autres en séjour dans notre canton. Nous demandons donc au canton de mettre davantage de moyens dans la mise en œuvre de ces mesures en faveur d'une mobilité préservant le climat.

Michellod Savio (PLR/PVL/FDP/GLP, VE). Je n'ai pas de lien d'intérêt avec cet objet et je m'exprime à titre personnel. Je tiens à remercier le Conseil d'Etat pour ce rapport que j'ai lu avec attention.

Comme vous le savez, réduire l'impact de la mobilité sur le climat et l'environnement nécessite d'agir sur trois axes : tout d'abord réduire le nombre de déplacements et la distance parcourue, ensuite se reporter vers des modes actifs - tels que la marche ou le vélo - et partagés - tels que le co-voiturage ou les transports publics -, et enfin agir sur la motorisation et le poids des véhicules. Si les mesures mentionnées abordent certains de ces aspects, elles ne vont de toute évidence pas assez loin sur d'autres. Deux exemples :

- > La marche n'est que trop peu considérée dans les politiques publiques de mobilité alors qu'en milieu urbain, c'est une véritable alternative.
- > La fiscalité ne tient pas assez compte du profil environnemental des véhicules. Favoriser la mobilité électrique c'est bien mais si la conséquence de ces politiques incite à remplacer une petite voiture à moteur thermique par un SUV à moteur électrique, autant dire que l'on fait fausse route.

Je prends donc acte de ce rapport tout en restant dubitatif sur l'adéquation des mesures citées et des moyens mis à disposition pour atteindre nos objectifs de réduction des gaz à effet de serre.

Berset Christel (PS/SP, FV). Je m'exprime ici à titre personnel. Je n'ai pas de lien d'intérêt avec cet objet à part que je me déplace à pied, à vélo mécanique, en transports publics, et quand il le faut en co-voiturage. C'est pourquoi j'ai choisi de porter haut ce matin les couleurs de la mobilité douce en mettant mon plus beau foulard avec des motifs vélos.

Après ce petit clin d'œil introductif, je remercie la DIME pour ce rapport qui montre clairement que la mobilité est l'une des principales causes d'émission de gaz à effet de serre dans notre canton. Avec ses 14% d'émission totale, il devient vraiment urgent d'agir. Nous avons un taux de motorisation qui est record en comparaison intercantonale, et notre part modale des transports publics est bien inférieure à la moyenne nationale.

Ce rapport montre les efforts réjouissants consentis par la DIME en faveur du développement des transports publics. Il livre aussi quelques pistes intéressantes mais insuffisantes pour atteindre nos objectifs climatiques. Ainsi, le plan sectoriel des parcs-relais, qui a été adopté en décembre 2018, prévoit la réalisation d'interfaces de mobilité à proximité immédiate des haltes ferroviaires. Je trouve cela fondamental. Ce plan tarde à se réaliser. Le "qui doit faire quoi" n'est pas encore réglé : les communes ne se pressent pas au portillon pour construire ces parcs-relais. En outre, il faudrait des montants conséquents au budget de l'Etat pour concrétiser rapidement ce plan.

Il en va de même du plan sectoriel vélo. C'est une excellente chose. Il planifie le réseau cyclable cantonal sur plus de 700 kilomètres. Là aussi, seuls 100 kilomètres d'aménagements cyclables ont été réalisés. Le reste de la planification se fera sur vingt ans, et c'est une période qui est bien trop longue à mon goût puisqu'une nouvelle génération aura tout le temps de grandir sans pouvoir en profiter. Ce plan vélo aussi manque de financement pour aller de l'avant.

Alors, il y a une question centrale qui devrait guider nos réflexions pour l'avenir : quel est notre ordre de priorité en matière d'investissements pour la mobilité du futur ? Celle que nous avons fixée repose sur des considérations d'il y a plus de vingt ans. Or, le monde change vite, de plus en plus vite. Qui aurait pu prédire il y a vingt ans qu'une pandémie mondiale nous ferait découvrir le télétravail, que la sécheresse serait telle cet hiver en Suisse que la forêt brûlerait à Meiringen au mois de février, qu'il ferait trente degrés de plus que la normal au nord de la planète, que la guerre éclaterait aux portes de l'Europe avec comme conséquence une très forte hausse du tarif de l'essence à la pompe, que nous aurions des risques de *blackout* en matière d'électricité et que de passer d'un parc automobile à essence à un parc automobile électrique ne serait pas aussi simple puisque nous n'avons pas développé à temps les solutions indigènes pour produire notre propre électricité renouvelable ? Alors, c'est à l'aune de ces enjeux majeurs que nous devrions reconsidérer nos choix en matière de mobilité. Nous ne pourrions pas tout financer. Les besoins sont énormes, notre bourse n'est pas très garnie et ses cordons ne sont pas extensibles à souhait.

Alors, chers collègues députés, Monsieur le Commissaire, j'aimerais ici vous encourager à remettre en question nos choix du passé, à revoir notre ordre de priorité dans nos investissements. Réduire notre parc automobile, qui prend malheureusement la tendance contraire et s'agrandit d'année en année, passe nécessairement par des investissements prioritaires dans les transports publics et une mobilité favorable au climat.

Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement.
Merci à Mesdames et Messieurs les représentants des groupes et les députés qui parlaient à titre individuel pour leur soutien d'une manière générale au document qui vous a été présenté.

Zu Grossrätin Julia Senti als Vertreterin der Autorinnen des Postulats: ganz herzlichen Dank für die positiven Kommentare zum Bericht.

Zu den beiden Fragen, die Sie gestellt haben: die regelmässigen Berichte sind geplant. Wir sind quasi am Anfang der Umsetzung des Klimaplanes und es sollte jährliche Berichte geben mit den einzelnen Massnahmen und dem Stand ihrer Umsetzung und auch eine Übersicht darüber, wo wir finanziell stehen - Massnahme für Massnahme.

Ich beantworte gleichzeitig eine Frage von Grossrätin Esseiva, die die Frage gestellt hat zu den allfälligen Anpassungen: Wir haben bei der nachhaltigen Entwicklung - das ein anderes Kapitel und eine andere Querschnittspolitik darstellt - einen Mechanismus entwickelt, der uns erlaubt, regelmässig im Verlauf des Jahres zu sehen, welche Projekte aus irgendeinem Grund langsamer vorankommen, als sie geplant sind, und wie wir deren Mittel an Projekte zuweisen können, die noch in der Pipeline sind. Das heisst, es wird regelmässig mit einer Übersicht über den Stand sämtlicher Projekte dafür gesorgt, dass wir die vorhandenen Mittel, seien es Stunden von kompetenten Personen oder Franken, übers Jahr verteilt möglichst effizient einsetzen. Das läuft bei der nachhaltigen Entwicklung gut, wir haben ein Reporting darüber und wir haben geplant, bei der Umsetzung des Klimaplanes einen analogen Funktionsmechanismus einzuführen. Wir sind jetzt zwei Jahre später als bei der nachhaltigen Entwicklung, das heisst, wir sind ganz am Anfang der Umsetzung, aber dies sollte im Geist der Frage von Grossrätin Senti und von Grossrätin Esseiva geschehen.

J'ai ainsi répondu à une partie des questions de la députée Esseiva qui a parlé au nom du groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux sur les adaptations et les anticipations. Il y a un suivi mesure par mesure qui se fait et qui permet aussi de passer d'une mesure à l'autre, et même de transférer des ressources si nécessaire. Sur un catalogue de mesures aussi important que celui qui existe dans le Plan Climat, il est évident qu'il y en a toujours quelques-unes qui peuvent être réalisées plus rapidement que prévu et d'autres qui prennent un peu plus de temps. Cela signifie aussi la réallocation de moyens, ce qui n'est pas tout à fait habituel dans le fonctionnement de l'Etat, mais ce sont des mécanismes qui sont en train d'être éprouvés : si vous avez un projet qui ralentit dans une direction et des projets dans le *pipeline* dans une autre direction, le fait qu'on utilise des moyens d'une direction pour les mettre ailleurs n'est pas encore tout à fait entièrement entré dans la culture de l'Etat. Cela fait donc partie des politiques transversales qui sont menées essentiellement par deux directions : commencer à apprendre à travailler de manière transversale pour des raisons d'efficacité des ressources. Je crois que cela répond à la deuxième série de questions.

En ce qui concerne la question de la députée Esseiva sur les études spécifiques : sur un certain nombre de mesures - pas sur l'ensemble du Plan Climat -, des études spécifiques sous-tendent des éléments du Plan ; toutes les études qui ont été utilisées, notamment pour l'établissement des bilans CO₂ où nous avons travaillé par extrapolation en partie, sont évidemment à disposition des personnes qui souhaitent en disposer.

En ce qui concerne les commentaires du député Berset, il s'agit de remarques relativement générales et critiques. Comme il y a peu d'éléments très concrets dans ces critiques, j'ai de la peine à y répondre de manière concrète. Je note l'insatisfaction

de son groupe d'une manière générale. Je pars du fait que les autres groupes ayant constaté que le rapport va dans la bonne direction, de même que la politique, cette insatisfaction est partielle.

En ce qui concerne l'absence totale de chiffres, j'aimerais quand même relever que si vous regardez bien le rapport, il y a un certain nombre de chiffres. D'ailleurs, plusieurs de vos collègues les ont découverts puisqu'ils les ont présentés dans leur réponse aujourd'hui : des chiffrages sur les taux de CO₂ liés à la mobilité, des chiffrages sur les mesures. Vous trouverez à chaque page toute une série de chiffres. Je suis donc un petit peu surpris par le reproche. Nous aurons peut-être l'occasion de reprendre cela paisiblement dans la suite de la mise en œuvre des différentes mesures évoquées, que ce soit le Plan Climat, la loi sur la mobilité ou d'autres mesures évoquées dans le rapport.

En ce qui concerne le député Fattebert, il a essentiellement évoqué le manque de ressources. On peut effectivement avoir différentes perspectives sur les ressources mises à disposition de la politique climatique. Le Conseil d'Etat devrait présenter sous peu les résultats de la procédure de consultation qui a été faite sur la loi sur le climat. Pour les personnes qui ont regardé ce projet de loi de plus près, vous avez vu qu'il y a un volet financier. Le Conseil d'Etat aura donc l'occasion dans un premier de se prononcer sur ce volet financier suite au retour de consultation, tant en termes de structures de financement de la politique climatique que de ressources qui seront ensuite allouées en fonction de ces structures. Fonds ou pas fonds, il y a toute une série de questions ouvertes et je ne veux pas ouvrir le débat ici. On aura l'occasion de le faire dans le cadre de la loi sur le climat. A ce moment-là, le Grand Conseil aura ensuite, tant dans le rapport, dans le débat sur le projet de loi sur le climat que dans les débats budgétaires qui s'en suivront, l'occasion de mettre des priorités en conformité ou non avec ce que lui proposera le Conseil d'Etat. Le débat sera ouvert.

En ce qui concerne le député Clément, la réponse sur les moyens à disposition je viens de la donner. le Conseil d'Etat a pour le moment mis des moyens à disposition qui sont temporaires pour le lancement du Plan Climat. En comparaison intercantonale, si l'on regarde ce que le canton de Fribourg dépense par tête - avec toute la difficulté de comparer ces éléments car chaque canton met autre chose dans ses chiffres de politique climatique -, Fribourg fait manifestement plutôt partie de la première moitié des cantons dans ce domaine-là : tout en haut selon la manière de classer, ou en tout cas relativement aisément dans les dix premiers même en prenant des chiffres un peu plus large. Cela ne signifie pas qu'on ne pourra pas faire mieux, mais il faut au moins voir à peu près ce qui a déjà été fait et le juger de manière cartésienne.

En ce qui concerne la *pole position* pour le parc de véhicules, cela reprend plusieurs remarques, dont celle aussi de la députée Berset. Plusieurs ont évoqué le record de Suisse ou quasi-record de Suisse en termes de véhicules par habitant et par habitante. Je ne veux pas ouvrir ici un débat complet de politique de mobilité. Plusieurs d'entre vous l'ont dit, il y a plusieurs facteurs qui influencent ce taux : la qualité des transports publics, leur fiabilité, la régularité de l'offre, les cadences. Il faut une offre alternative correcte. Cette offre, on ne peut pas l'offrir partout. On peut l'offrir à des endroits où il y a suffisamment de personnes, c'est-à-dire un minimum de masse critique, pour que cela fonctionne. Pour les personnes qui habitent dans des régions très périphériques et qui se rendent quotidiennement dans d'autres régions très périphériques, il sera difficile d'organiser des offres de transports publics même avec beaucoup de moyens.

Pourquoi donner cet exemple ? Car un deuxième volet clé de la part modale est l'aménagement du territoire. Le canton de Fribourg fait partie des cantons qui ont laissé se développer une urbanisation assez disparate sur l'ensemble de son territoire au cours des dernières décennies du XXe siècle et des premières décennies du XXIe siècle. On paie aujourd'hui le prix de cette urbanisation extrêmement disparate - d'autres utilisent des termes un peu plus intenses. On a construit des maisons un peu partout sur notre territoire. Le député Fattebert, qui a mentionné sa fonction de responsable dans une grande compagnie de chemins de fer, le sait très bien, également grâce son autre casquette de président de l'Association des communes : on ne pourra pas mettre des trains à des endroits où il y a cent ou deux cents personnes par jour qui les prendront. Cela ne va pas fonctionner. On doit faire avec les trains ce qu'on peut faire au mieux. Une des politiques de l'aménagement du territoire du canton - et on n'en récoltera les fruits que dans dix, quinze ou vingt ans -, c'est un côté volontariste du plan directeur cantonal de donner nettement plus de potentiel dans le développement immobilier autour des gares. Cela sera sans doute la mesure la plus efficace. C'est ce que la Confédération fait aujourd'hui quand elle donne ses plans aux grandes compagnies de chemins de fer et aux cantons pour augmenter les parts modales. L'augmentation de la part modale passe en tout premier lieu par l'aménagement du territoire. Ensuite, on peut organiser au mieux les transports publics et ensuite encore, on peut organiser au mieux la mobilité douce, qu'elle soit piétonne, cycliste mécanique ou électrique. Ces éléments sont essentiels pour comprendre les choses. On paiera encore un certain temps l'ancienne manière d'urbaniser le canton en termes de mobilité. C'est une conséquence directe et inévitable.

En ce qui concerne les routes cantonales, le canton examine cet aspect aujourd'hui. Le Service des ponts et chaussées n'ouvre plus aucun chantier pour des routes cantonales sans examiner l'opportunité de faire des bandes cyclables qui, dans certains cas où le canton est propriétaire d'un terrain un peu plus large que la route - c'est-à-dire si le parcellaire est légèrement plus grand que la route -, peuvent être faites grâce à de simples travaux d'entretien. Mais là où le parcellaire est exactement sur le bord de la route et qu'il y a des talus à côté, on ne peut pas ajouter des bandes cyclables comme cela sans d'abord faire

une planification qui présuppose généralement des acquisitions de terrains de part et d'autre de la route. C'est évidemment la même chose pour des pistes cyclables qui demandent des terrains un petit peu plus large. Au niveau de la durée et de la planification, des bandes simples sur une route existante avec une propriété du canton un peu plus large que la route existante peuvent être faites rapidement lors de simples travaux d'entretien. Pour ces réalisations-là, on est pratiquement au bout du potentiel, c'est-à-dire que le Service des ponts et chaussées et les collaborateurs du Service spécialisé dans la mobilité douce ont utilisé la quasi-totalité du potentiel qui peut être fait rapidement. Les pommes qui sont en bas de l'arbre ont été cueillies. On va aujourd'hui vers des choses un petit peu plus compliquées, c'est-à-dire des bouts de route où l'on doit à chaque fois négocier avec vingt, trente, quarante, cinquante propriétaires fonciers les quelques mètres des deux côtés de la route pour faire les choses un petit peu plus larges, afin surtout d'avoir des bandes correspondant aux normes et qui assurent aussi un minimum de sécurité, qui plus est si on veut absolument des pistes à certains endroits. Le plan sectoriel vélo propose des pistes. Elles demandent encore un peu plus de terrain pour qu'elles correspondent aux normes et aient toute la largeur nécessaire. Cela se fait en général sur des terrains qui appartiennent à des agriculteurs avec lesquels il faut discuter un certain temps. Ces choses-là prennent nettement plus de temps, mais les travaux se font, les ressources financières nécessaires sont là. On n'a pas de projets coincés pour des raisons financières.

L'essentiel aujourd'hui, et c'est le facteur clé de la réalisation de projets, ce sont les ressources humaines, c'est-à-dire qu'il faut des gens qui gèrent les projets. Nous avons renforcé au Service des ponts et chaussées l'équipe qui s'occupe de la mobilité durable - active, comme le dit à juste titre le député Savio Michellod - et envoyé en formation continue plusieurs collaborateurs pour compléter leur formation spécifique sur les infrastructures de mobilité douce. Nous en sommes au début, mais je pars du fait que nous récolterons les fruits de ces démarches assez rapidement dans les années à venir.

En ce qui concerne le député Michellod, je ne peux que partager intégralement son analyse, qui correspond aussi à celle que fait le Conseil d'Etat.

En ce qui concerne la marche à pied, elle a été prise en considération dans la loi sur la mobilité. Il y a en effet un petit chapitre dédié tant à la marche au quotidien qu'à la randonnée, qui sont deux domaines spécifiques présents dans la Constitution fédérale et qui devront être mis en œuvre dans un premier temps par l'intermédiaire du règlement sur la loi sur la mobilité - qui va être mis en consultation sous peu - et ensuite par la mise en place des mesures sur les nouveaux éléments qui ont été introduits par la loi sur la mobilité dès le 1^{er} janvier 2023 - date de l'entrée en vigueur de ladite loi sur la mobilité.

En ce qui concerne cette dernière, elle répond à des questions de plusieurs députés, notamment aux questions de la députée Berset sur le plan sectoriel des parcs-relais. Le plan sectoriel existe depuis un certain temps. Par contre, il n'y a aucune ressource à ce jour qui est proposée et prévue pour cela à l'Etat. C'est-à-dire qu'à l'origine, ce plan sectoriel avait été fait dans la perspective que des privés, des communes, des prestations de transports publics ou d'autres réaliseraient les parcs-relais à certains endroits. Nous avons constaté que cela fonctionne relativement mal, raison pour laquelle une disposition adéquate a été introduite dans la loi sur la mobilité qui sera en vigueur dès le 1^{er} janvier 2023. Actuellement, nous discutons des dispositions réglementaires, notamment pour la mise en œuvre de ces articles pour savoir sous quelle forme le canton participe, quel est le rapport entre canton, communes et autres prestataires pour la réalisation de ces infrastructures-là et aussi d'autres infrastructures de mobilité douce. Pour ces dernières en effet, vous avez décidé ici il y a quelques mois que le canton devait être un peu plus actif et aurait les ressources pour être plus actif en soutien aux communes sur ces développements. Cela vaut également pour la mise en œuvre du plan sectoriel vélo.

Pour les questions de fiscalité, je prends volontiers avec moi pour la suite des discussions les réflexions du député Savio Michellod, qui sont objectivement difficilement contestables mais qui, pour le moment, ne correspondent pas encore à la législation cantonale.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

Divers 2013-GC-41

Clôture de la session

Doutaz Jean-Pierre (*Le Centre/Die Mitte, GR*). Nous voilà arrivés au terme de cette session. Comme je l'ai dit en introduction, j'aimerais encore une fois remercier Forum Fribourg pour l'accueil qu'il nous a réservé ici. Je veux leur souhaiter plein succès dans leur modèle économique qui, je l'espère, va se relancer au mieux et au plus vite. J'espère surtout que l'on pourra, comme le programme le prévoit, siéger à partir de juin à l'Hôtel Cantonal et qu'aucune nouvelle pandémie ou nouvelle vague majeure nous imposera de le quitter.

Mesdames et Messieurs les Députés, les représentants du Gouvernement, Madame la Secrétaire générale, Mesdames et Messieurs les Huissiers, Secrétaires parlementaires et collaborateurs et collaboratrices du Secrétariat du Grand Conseil, je vous remercie toutes et tous pour votre active participation.

Je clos cette séance et vous donne rendez-vous, je vous le rappelle, pour la session de mai prochain qui se tiendra à la Halle des fêtes de St-Léonard. *[Applaudissements]*

—
> La séance est levée à 10 h 50.

Le Président:

Jean-Pierre DOUTAZ

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, *secrétaire générale*

Alain RENEVEY, *secrétaire parlementaire*